

RAPPORT D'ACTIVITÉ

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE PETITE CAMARGUE



2023

ÉDITO DU PRÉSIDENT



André Brundu

Président de la Communauté de communes de Petite Camargue
Maire d'Aubord

« Renforcer la coopération et la solidarité avec nos communes membres »

Mesdames et Messieurs,

Chers habitants de Petite Camargue,
Chers amis,

C'est avec une grande fierté que nous vous présentons le rapport d'activité de la Communauté de communes de Petite Camargue pour l'année écoulée. Chaque année, avant le 30 septembre, nous avons l'obligation de dresser un bilan des actions entreprises et de notre situation financière, afin de maintenir la transparence et l'information auprès de nos communes membres et de leurs habitants.

La gestion d'une communauté de communes demande rigueur et engagement. Une maîtrise judicieuse des dépenses de fonctionnement nous permet de libérer des fonds pour les investissements nécessaires à notre développement. Malgré les défis imposés par un contexte international instable, nous restons résolument tournés vers l'avenir, cherchant toujours à améliorer la qualité de vie au sein de notre territoire. Également, nous profitons de cette bonne gestion pour accroître et étendre l'aide apportée à nos communes.

En 2023, nous avons poursuivi les réformes initiées au début de notre mandat. Notre objectif est clair : renforcer toujours la coopération et la solidarité avec nos communes membres, tout en préservant l'identité et les spécificités de chacune. Grâce à une concertation étroite, notamment via la Conférence des maires, nous avons pu établir un cadre de collaboration bénéfique à tous.

Notre plan pluriannuel d'investissement est ambitieux, mais réaliste. Notre excellente capacité d'autofinancement et notre faible niveau d'endettement nous permettent de financer ces projets sans compromettre notre stabilité financière.

Nous nous engageons, comme depuis le début de ce mandat, à doter notre territoire des équipements structurants nécessaires, tout en soutenant activement les communes dans leurs efforts d'épargne et d'investissement. En 2024, nous irons encore plus loin !

Nous avons à cœur de nous inscrire pleinement comme un échelon de proximité. Cela se traduit au quotidien par des services rendus à nos habitants. Pour preuve, l'année qui vient de s'écouler a vu l'ouverture d'une France services sur Vauvert, commune centre et centrale. Ce lieu n'est pas simplement un bâtiment, mais une promesse faite à notre communauté. Il incarne l'idée que chaque citoyen, où qu'il se trouve, a le droit à des services publics efficaces et accessibles. Que ce soit un accompagnement pour des démarches administratives, des informations sur les prestations sociales, ou encore des conseils pour l'emploi et la formation, France services est là pour accompagner nos administrés et répondre à leurs besoins. Ce travail se poursuit hors les murs avec des permanences régulières dans nos communes.

L'année qui vient de s'écouler peut être résumée comme celle du lancement et de l'aboutissement de grands projets à l'échelle du territoire. Parmi ceux-là, on peut notamment citer le lancement des travaux de la cuisine centrale de Petite Camargue, les réflexions autour de la création du Pavillon Petite Camargue ou encore, le lancement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur nos cinq centres anciens.

En conclusion, la Communauté de communes de Petite Camargue, élus et agents, s'efforcent d'améliorer la qualité de vie de ses habitants tout en participant activement à la vitalité de chaque commune. Nous restons déterminés à aller de l'avant, ensemble, pour un avenir prospère et harmonieux.

Merci à tous pour votre engagement et votre confiance.

SOMMAIRE

| | | | |
|---|-----------|--|-----------|
| Les compétences communautaires | 6 | Développement touristique | 39 |
| La gouvernance | 10 | Pôle Cohésion sociale et Territoriale | 40 |
| Le budget 2023 | 12 | École intercommunale de musique de Petite Camargue | 42 |
| Organigramme des services | 15 | Patrimoine | 46 |
| Cabinet du Président | 16 | Maison de la Justice et du Droit | 48 |
| Communication | 18 | Restauration scolaire | 50 |
| Police intercommunale | 20 | Pôle Transition et Développement durable | 52 |
| Direction générale des Services | 22 | Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations | 54 |
| Secrétariat général | 24 | Gestion des déchets | 56 |
| Prévention Hygiène et Sécurité | 26 | Service Public d'Assainissement Non Collectif | 60 |
| Pôle Attractivité et Développement territorial | 28 | Pôle Ressources et Moyens | 62 |
| Aménagement de l'Espace et Habitat | 30 | Affaires juridiques et Commande publique | 64 |
| Développement économique | 34 | Finances | 68 |
| Emploi, insertion et formation professionnelle | 36 | Informatique et Télécommunications | 72 |
| France services Petite Camargue | 37 | Ressources humaines | 74 |
| | | Subventions, co-financements et contrôle de gestion | 76 |

Petite Camargue

L'amour de nos traditions



Aimargues - Aubord - Beauvoisin - Le Cailar - Vauvert

www.petitecamargue.fr

Petite Camargue

Une histoire de transmission entre générations

© Karine Groul



Aimargues - Aubord - Beauvoisin - Le Cailar - Vauvert

www.petitecamargue.fr

LES COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES

Conformément aux articles L.5210-1 et L.5214-1 du Code général des Collectivités territoriales, l'objet de la Communauté de communes repose sur la libre volonté des communes d'élaborer un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace au sein de l'espace de solidarité prédéfini.

Les communes de Petite Camargue, en complément des dispositions légales, considèrent que, outre la solidarité, la dynamique du développement et de l'aménagement du territoire sont les facteurs clés d'un pacte statutaire vivant, gage d'une coopération intercommunale optimale et réussie.

Aussi, les communes de Petite Camargue souhaitant que le projet commun de développement et d'aménagement, formalisé à travers l'exercice des compétences inscrites dans les statuts de la Communauté vise à favoriser et à renforcer l'attractivité et le rayonnement du territoire communautaire.

Le rôle de la Communauté, dans cet espace de coopération, consiste à initier, conduire, faciliter les schémas et études prospectives, être garante de la cohérence et de l'équilibre dans l'exercice des compétences, qu'elles soient pleinement transférées à la Communauté de communes ou soumises à partage entre la Communauté et les communes membres conformément à la définition de l'intérêt communautaire et notamment dans tout ce qui relève de l'aménagement du territoire tout en préservant les identités de ses composantes et la vie locale de proximité.

La Communauté de communes exerce de plein droit, au lieu et place de ses communes membres, les compétences suivantes, au sens des articles L.5211-17 et L.5214-16 du Code général des collectivités territoriales :

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES (ARTICLE L.5214-16 DU CGCT)

1. AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ;
- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme tenant lieu et carte communale sous réserve des dispositions de l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové.

2. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

3. GEMAPI

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du Code de l'environnement.

4. ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

5. DÉCHETS DES MÉNAGES ET DÉCHETS ASSIMILÉS

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

COMPÉTENCES OPTIONNELLES (ARTICLE L.5214-16 DU CGCT)

La Communauté de communes exerce par ailleurs, au lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences suivantes :

1. PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT, LE CAS ÉCHÉANT DANS LE CADRE DE SCHÉMAS DÉPARTEMENTAUX ET SOUTIEN AUX ACTIONS DE MAÎTRISE DE LA DEMANDE D'ÉNERGIE

2. POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

3. CRÉATION, AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE

Lorsque la Communauté de communes exerce la compétence « Création, aménagement et entretien de la voirie communautaire » et que son territoire est couvert par un plan de déplacements urbains, la circulation d'un service de transport collectif en site propre entraîne l'intérêt communautaire des voies publiques supportant cette circulation et des trottoirs adjacents à ces voies. Toutefois, le Conseil de la Communauté de communes statuant dans les conditions prévues au IV de l'article L.5214-16 du CGCT peut, sur certaines portions de trottoirs adjacents, décider de limiter l'intérêt communautaire aux seuls équipements affectés aux services de transport collectif.

4. MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC

Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

COMPÉTENCES FACULTATIVES (ARTICLE L.5211-17 DU CGCT)

La Communauté de communes exerce en outre, au lieu et place des communes, les compétences suivantes :

1. CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS OU SOCIAUX D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE À CRÉER

Sont d'intérêt communautaire :

- L'École Intercommunale de Musique de Petite Camargue ;
- Les équipements sportifs suivants : piscine et parcours de santé à créer ;
- Les équipements ou services sociaux ou médicaux, à créer, soumis à autorisation au sens du Code de l'action sociale et de la famille (article 313-1).

2. PARTENARIAT POUR LES MANIFESTATIONS D'ART ET DE TRADITION

Sont concernées les manifestations exerçant une action sur l'ensemble des communes membres de la Communauté.

3. GESTION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

- La construction, l'entretien et le fonctionnement de la nouvelle cuisine centrale ;
- Le fonctionnement des cuisines centrales et satellites propriétés des communes et leur entretien ;
- L'entretien des réfectoires ;
- L'équipement en matériel et mobilier ;
- Les travaux sur les bâtiments existants, affectés à la fabrication des repas ou à leur consommation par les enfants, notamment lorsqu'ils s'imposent pour le respect des normes d'hygiène et de sécurité ;
- La fourniture et la livraison des repas ;
- Le service de table ;
- La surveillance des enfants, aspect éducatif inclus.

Cette compétence s'exerce à l'exclusion :

- de l'acheminement des enfants vers les lieux de restauration (encadrement, autocar) ;
- de l'aménagement de nouveaux lieux de restauration (locaux neufs ou réfections).

LES COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES

4. ENTREPRISES, EMPLOI, INSERTION ET FORMATION

Actions en matière d'emploi, d'insertion et de formation professionnelle (Point emploi, Plan local pour l'insertion et l'emploi, participation à la Mission Locale Jeunes, Ateliers de Pédagogie Personnalisée).

5. HORS GEMAPI

- La lutte contre la pollution ;
- La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ;
- La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère correspondant à une unité hydrographique ;
- Politique de prévention contre les inondations au titre de l'animation et de la concertation dans le cadre de démarches de gestion concertées notamment : Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI), Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) ;
- Actions de réduction de la vulnérabilité au risque inondation - Gestion de crise et actions de développement de la conscience du risque.

6. SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- Vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages pour les installations nouvelles et réhabilitées ;
- Vérification périodique du bon fonctionnement de l'ensemble des installations ;
- Gestion administrative des programmes d'aide liés à l'assainissement autonome.

7. INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Digitalisation du cadastre de l'ensemble des communes et mise en place d'un SIG (système d'information géographique).

8. TRANSPORTS

Élaboration d'un schéma de déplacements et transports intercommunautaires incluant obligatoirement la préoccupation de l'accès des personnes en situation de handicap.

9. RÉFLEXION EN VUE DE L'ÉLABORATION D'UN CONTRAT LOCAL DE SÉCURITÉ

Démarche à l'échelon intercommunal et reposant sur l'accord des maires des communes concernées.

10. CRÉATION ET GESTION D'UNE POLICE MUNICIPALE INTERCOMMUNALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

11. ENTRETIEN, FONCTIONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DE LA MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT

MODALITÉS PARTICULIÈRES D'EXERCICE DE COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRES

La Communauté de communes pourra assurer des prestations dans la limite de ses compétences, au-delà du périmètre communautaire, pour des motifs d'intérêt communautaire et dans les conditions requises par la loi et la jurisprudence.

L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Lorsque l'exercice des compétences mentionnées aux articles 3 et 4 est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire, cet intérêt est défini à la majorité des deux tiers par le Conseil de Communauté.

Il est défini au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté prononçant le transfert de compétence.



LA GOUVERNANCE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La Communauté de communes est administrée par un Conseil de Communauté composé de 37 délégués des communes membres élus dans le cadre de l'élection municipale au suffrage universel direct pour toutes les communes dont le conseil municipal est élu au scrutin de liste, dans les conditions fixées par la loi.

La composition du Conseil de Communauté est arrêtée comme suit, par accord des conseils municipaux des cinq communes membres, selon les dispositions de l'article L.5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales :



Le Conseil communautaire se réunit au moins une fois par trimestre à l'initiative de son président.

Il se réunit pour la première fois, à l'issue du renouvellement général des conseils municipaux, au plus tard le vendredi de la quatrième semaine qui suit l'élection des maires.

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Bureau de la Communauté de communes de Petite Camargue est composé du Président, des Vice-Présidents et d'autres membres du Bureau (article L. 5211-10 du CGCT).

Par délibération n° 2020/07/17 du 15 juillet 2020, le Conseil de Communauté a fixé la composition du bureau comme suit :



Le Président



11 Vice-Présidents



3 membres délégués

Le Bureau communautaire a un rôle consultatif. Il formule des avis sur les affaires qui lui sont soumises.

Les compétences du Bureau sont les suivantes :

- Consultation pour avis sur les projets de délibération avant leur passage en Conseil de Communauté,
- Information régulière sur l'état d'avancement des dossiers en cours le cas échéant par la présentation de notes d'information ou d'orientation,
- Examen de certaines propositions émanant des débats au sein des commissions.

Tout membre du Bureau peut proposer au Président l'inscription à l'ordre du jour de questions susceptibles d'intéresser la Communauté de Communes.

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES COMMUNAUTAIRES

Par délibération n°2020/09/53 du 23 septembre 2020, le Conseil de Communauté a décidé de créer 12 commissions communautaires permanentes modifiées par délibération n°2021/09/97 du 29 septembre 2021 :

• Transition climatique et écologique :

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Développement touristique
- Transition environnementale et développement durable

• Cohésion sociale et territoriale :

- Aménagement de l'Espace et Mobilité
- Habitat et cadre de vie (politique du logement et du cadre de vie/NPNRU/Contrat de ville/Emploi, formation & insertion/Maison France Services)
- Maison de la Justice et du Droit/Accueil des gens du voyage

• Attractivité du territoire :

- Développement économique
- Restauration scolaire & circuits de proximité
- Culture et Traditions
- Valorisation du territoire et sport

• Finances, mutualisation et attribution des fonds de concours

• Travaux et infrastructures communautaires

Le Conseil de Communauté peut décider de créer des commissions intercommunales temporaires afin d'examiner des affaires spécifiques.

Le rôle des commissions est d'émettre des avis sur les délibérations qui seront présentées en Conseil de Communauté et d'en rendre compte à la Conférence des Maires, au Bureau et au Conseil de Communauté. Lieux de débat, d'information et de proposition, elles permettent d'enrichir la réflexion sur la mise en œuvre des compétences de la collectivité.

Ces commissions sont chargées d'étudier les dossiers de leur compétence et de se prononcer sur les délibérations et décisions qui seront soumises au Conseil de Communauté. Elles n'ont aucun pouvoir de décision. Elles émettent de simples avis ou formulent des propositions d'axes de travail.

Elles sont composées par les élus du Conseil de Communauté et peuvent être élargies à des « personnalités qualifiées » susceptibles d'apporter un éclairage technique (techniciens de la Communauté, représentants de l'État, socioprofessionnels, acteurs en lien avec la thématique).

LA CONFÉRENCE DES MAIRES (CDM)

La Conférence des Maires est composée du Président de la Communauté de communes et du Maire de chaque commune membre de la Communauté.

Seul le Maire est convoqué aux séances de la Conférence des Maires ; cependant, en cas d'indisponibilité, il peut se faire représenter par l'un de ses Adjointes, après information préalable du Président.

Cette instance de consultation et de coordination vise à renforcer le dialogue entre les maires des communes membres et l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) auquel ils appartiennent.

Elle permet notamment :

- au Président de la Communauté de recueillir les avis des Maires des communes membres sur les dossiers stratégiques de la Communauté de Communes ainsi que sur les affaires communautaires en particulier avant leur discussion devant le Bureau communautaire et/ou le Conseil de Communauté ;
- aux Maires d'être tenus informés des projets et des interventions de la Communauté de Communes.

La Conférence des Maires émet des avis et des propositions à la majorité des membres présents sans qu'aucun quorum ne soit exigé.

La Conférence des Maires se veut garante de l'équilibre territorial, du respect de la souveraineté des communes, du partage des décisions et de la recherche du plus large consensus.

La Conférence des Maires peut entendre, en cas de besoin, des personnalités qualifiées.

Les séances ne sont pas publiques. Toutefois, elles font l'objet d'un compte-rendu adressé à l'ensemble de ses membres.

LE BUDGET 2023

Structure budgétaire de la collectivité

1 budget principal



3 budgets annexes

L'Office de
Tourisme



Le port de
plaisance



Le SPANC



Situation fin 2023



Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées !
Malgré une inflation mondiale et des mesures imposées par l'État.



Total dépenses de
fonctionnement

Réalisé
2023

20 642 382

Variation
2022 / 2023

6,05 %

2023, année importante en investissements

Niveau conséquent d'investissements en 2023.

Cet effort aurait dû être plus important, de 3 M€ supplémentaires, si l'opération de la construction de la cuisine centrale n'avait pas connu de retard lié à la liquidation du mandataire principal du Marché Global de Performance, la Société APH, dès le début du chantier, au mois de mai.

Structure de la section d'investissement



7 054 426 €

Niveau des investissements bruts retenu pour l'année 2024 (hors fonds de concours, restes à réaliser 2023 et remboursement du capital de l'emprunt)

Service Environnement

- Des roll-packers pour les déchèteries
- Des composteurs individuels pour les administrés
- Des broyeurs à végétaux pour chaque commune et un pour les services techniques de la CCPC
- Une étude pour la mise en place d'une recyclerie
- Le renouvellement de l'ensemble des colonnes à verre des cinq communes.

Aire de lavage d'Aubord

Destinée au lavage des engins agricoles

- Est en cours de réalisation et verra son achèvement fin 2024.

Cuisine centrale

- Montants prévus au budget 2024 : assistance à maîtrise d'ouvrage, maître d'œuvre et prévision des premiers paiements de factures de travaux.

Investissements les plus marquants, prévus en 2024

Les trois bâtiments communautaires

à savoir :

- Le Pôle Cohésion Sociale et Territoriale / Transition et Développement durable, situé au 706 rue Ampère, Vauvert
- L'ancien Centre d'hébergement recevant le Pôle Attractivité et Développement Territorial, situé au 261 rue du Mail, Vauvert
- Le siège communautaire, situé au 145 avenue de la Condamine, Vauvert

➔ Bénéficieront de travaux d'isolation et d'un réaménagement intérieur pour le Pôle ADT, de façon à accueillir d'autres prestataires et pouvoir proposer des salles de formation.

➔ L'inscription 2024 correspond aux études préalables et premiers travaux ; l'estimatif total pour chacun d'entre eux étant de 1,372 M€ pour le premier, et 1,472 M€ pour le second.

➔ Concernant le siège, l'estimatif total s'élève, pour les travaux d'isolation, à 345 000 €.

LE BUDGET 2023

Restauration scolaire

- Acquisition de matériels de cuisine
- Travaux dans plusieurs restaurants scolaires, notamment avec l'acquisition d'une structure modulaire pour accueillir les enfants de l'école Pompidou.



Parc automobile

- Acquisition de nouveaux véhicules, soit en remplacement, soit en complément du parc actuel
- Proposition d'acquisition d'un camion nacelle, aux fins de mutualisation avec les communes
- Achat d'un véhicule pour la police intercommunale, dans le cadre de la création d'une brigade cynophile.



Voirie communautaire

- Marché à bons de commande avec l'entreprise COLAS : 300 000€.



Total dépenses
d'investissement
prévu en 2024

10 156 645 €

GEMAPI

- Principales participations aux EPTB Vistre Vistrenque et Vidourle
- Études préalables à la réhabilitation des marais et à la préparation d'un plan de gestion.



Aménagement de l'espace

- Dépenses liées à l'OPAH-CD (co-propriété Le Montcalm) et l'OPAH-RU (rénovation des cinq centres anciens) ainsi qu'au programme ANRU.



Zones industrielles

- Travaux prévus dans le cadre de la convention avec AIMARGALI, rue des Courlis, à Aimargues
- Mise au point du projet d'aménagement de la ZAC Pôle des Costières
- Travaux d'extension du réseau utile aux hydrants dans la ZAC.

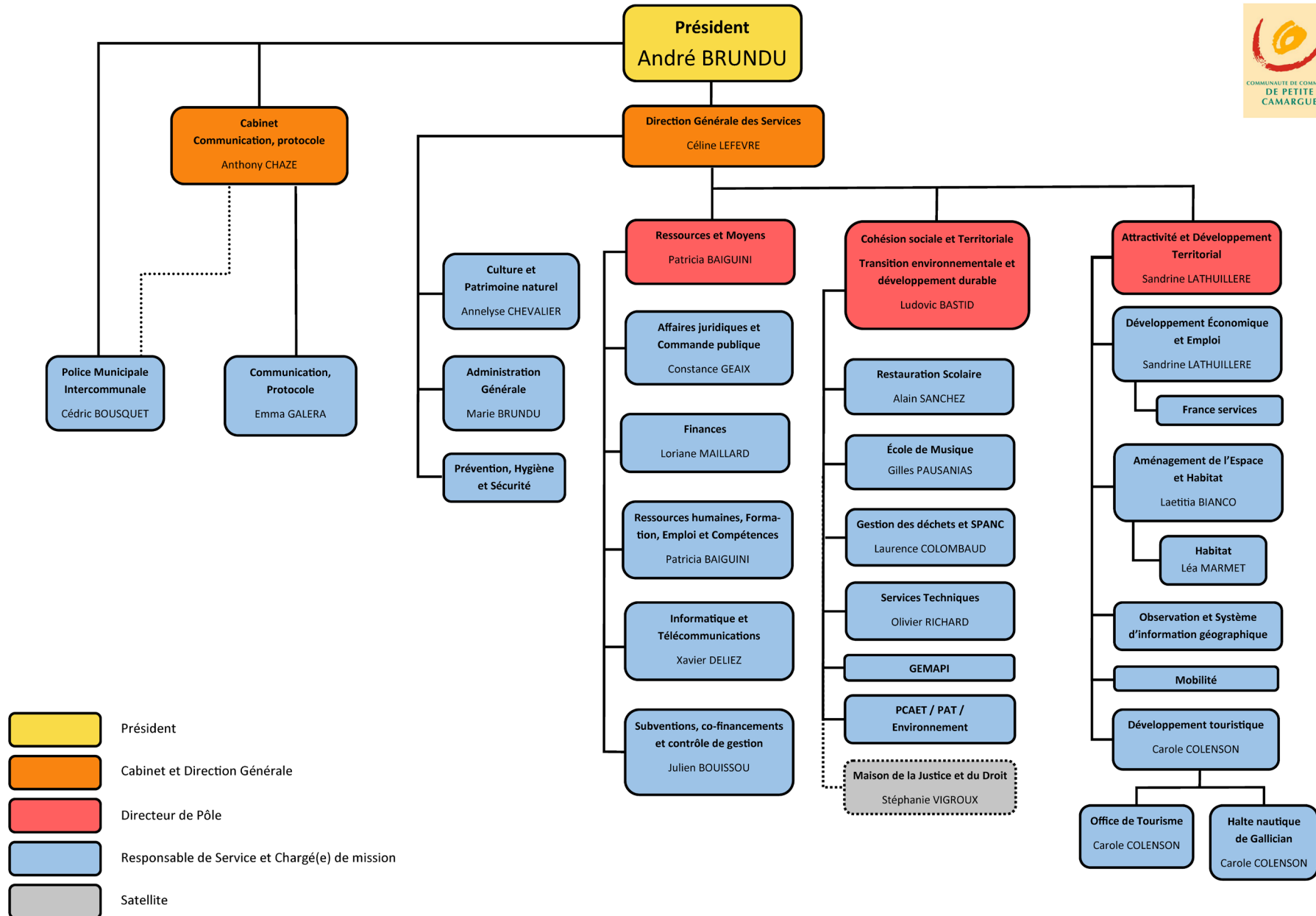


Fonds de concours

- Montant global des fonds de concours à destination des communes à hauteur de 600 000 € annuels à 1 M€.



ORGANIGRAMME DES SERVICES







CABINET DU PRÉSIDENT

COMMUNICATION

MISSIONS

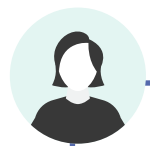
Le service Communication assure la diffusion des informations d'intérêt général à l'ensemble des administrés et organismes publics, afin de participer à l'attractivité, au développement du territoire et à l'animation de la vie locale.

Son but est de valoriser l'image de la collectivité, ses services et projets, à travers une stratégie de communication externe. Il est aussi en charge des relations publiques, notamment des relations presse, en étroite collaboration avec le directeur de cabinet.

En relation transversale avec les élus et les services intercommunaux, le service Communication les accompagne sur tous types de projets de communication interne et externe et les conseille sur les stratégies et choix des outils de communication à adopter. Une stratégie de communication interne est nécessaire pour attribuer un plan de charges et garantir un suivi des demandes.

Ainsi, la chargée de communication pilote (ou co-pilote) l'opérationnel et met en place différentes actions autour du projet concerné ; elle mobilise les parties prenantes pour veiller à leur bonne exécution et ce, jusqu'à la phase de finalisation.

Elle assure la communication numérique via les médias sociaux (site web, réseaux sociaux) à travers une stratégie de contenu et du community management. Une veille e-réputation, informationnelle et médiatique sont essentielles pour surveiller un paysage médiatique très changeant, anticiper l'évolution réglementaire et s'adapter aux nouveaux besoins des administrés.



MOYENS HUMAINS

- 1 Chargée de communication

RÉTROSPECTIVE 2023

Communication interne

- Élaboration et gestion du budget du service Cabinet/Communication,
- Gestion et commande des papiers administratifs de la collectivité,
- Conception et gestion de la signalétique interne au siège de la Communauté de communes de Petite Camargue,
- Conception du journal interne Le Petit Camarguais à destination de tous les agents,
- Participation à la communication et à l'organisation de la fête du personnel et des vœux du Président,
- Mise à jour de l'organigramme des services et du répertoire téléphonique du personnel de la Collectivité.

Communication externe

- Conception du Rapport d'Activité annuel,
- Conception et gestion de la distribution d'un agenda de poche édité à 11 900 exemplaires,
- Gestion du community management (Facebook, Instagram, LinkedIn, Youtube, InfoFlash) incluant création de contenus, veille, modération,
- Gestion des relations presse : communiqués de presse, dossiers de presse, points presse, fichier presse,
- Gestion du back-office du site web de la collectivité (publication des actes et documents administratifs, actualisation des informations, création de nouvelles rubriques),
- Gestion des abonnements numériques et sites d'hébergement de noms de domaine du site web,
- Création de visuels publicitaires pour les journaux locaux (Midi Libre, Objectif Gard, magazine Taureaux),
- Création d'une carte de vœux à l'occasion des vœux du Président,
- Conception des maquettes graphiques de la signalétique de France Services et de la Communauté de communes de Petite Camargue sur le même site,
- Conception et impression des différents supports de communication de l'École intercommunale de Musique (affiches de concerts en format A1/A3/A4) avec une diffusion presse,

- Conception d'un dépliant de présentation de l'École intercommunale de musique de Petite Camargue et de ses disciplines instrumentales enseignées,
- Refonte des menus du service de la Restauration scolaire et création d'un menu imagé pour les classes de maternelle,
- Refonte du dépliant existant de la Maison de la Justice et du Droit,
- Refonte du livret d'accueil du service Prévention Hygiène et Sécurité au travail,
- Pilotage du projet de visite virtuelle en vue de promouvoir le territoire et de développer son attractivité à travers le site web de la collectivité,
- Co-pilotage du projet de carte interactive avec l'Office de Tourisme Coeur de Petite Camargue,
- Participation à la rentrée scolaire 2023-2024 auprès du service Restauration scolaire : refonte des documents administratifs à destination des agents et des parents, plan de communication établi pour la diffusion des informations et l'homogénéisation à respecter sur les différentes plateformes,
- Prise de photos événementielles et de la faune et la flore afin de pouvoir alimenter la photothèque du service Communication,
- Prêt de matériel pour des événements tels que des inaugurations protocolaires et événements communaux,
- Veille informationnelle et médiatique continue.

Principales campagnes de communication lancées en 2023

- Pilotage du projet de valorisation de l'alimentation durable dans les restaurants scolaires de Petite Camargue et des producteurs locaux à travers une série de portraits-vidéos et de recettes,
- Lancement d'un plan de communication pour la mise en place des composteurs individuels en lien avec le service Environnement,
- Lancement d'un plan de communication pour la mise en place d'un QR code aux déchèteries intercommunales en lien avec le service Environnement,
- Lancement du plan de communication à l'occasion de l'inauguration et du déploiement des services de l'établissement France Services,
- Création d'une fiche de procédure accompagnée d'un visuel pour communiquer sur les événements internes de la collectivité,
- Conception d'une affiche, banderole et flyers à l'occasion de la Fête du Port de Gallician,

- Conception du guide SIAD relatif aux logements sociaux en lien avec le service Habitat,
- Participation au plan de communication créé avec le service Habitat sur les opérations OPAH-RU.

PERSPECTIVES 2024

- Clôture du projet de valorisation de l'alimentation durable dans les restaurants scolaires de Petite Camargue par l'édition d'un livre de portraits-recettes avec les producteurs partenaires de la cuisine centrale,
- Création d'une stratégie de communication autour du projet de la cuisine centrale : plan de communication, relation presse, communication sur la time lapse, création de divers supports de communication,
- Poursuite de l'information et de la sensibilisation envers les administrés à la numérisation du magazine communautaire pour une distribution non automatique par système de boîtier en 2024,
- Création d'un trombinoscope des agents du service de la Restauration scolaire et à terme, de tous les agents de la collectivité,
- Établir le cahier des charges pour poursuivre l'avancée du projet de refonte du site web www.petitecamargue.fr,
- Actualisation du marché public des prestations d'impression de documents techniques et administratifs et du site web de la collectivité en relation avec le service Affaires juridiques et Commande publique et l'Office de Tourisme Cœur de Petite Camargue,
- Création d'une brochure de la saison artistique 2024 pour l'École intercommunale de musique de Petite Camargue,
- Finalisation des plans drones et de la maquette de la visite virtuelle,
- Promotion du territoire à travers différentes campagnes de communication : reportage-vidéo, vidéo sur les compétences communautaires, refonte du visuel existant sur les compétences communautaires,
- Achat de goodies pour les animations réalisées dans les établissements scolaires par les ambassadrices du tri du service Environnement à destination des enfants,
- Achat de matériel et d'équipements audiovisuels pour améliorer la qualité du contenu professionnel au travers de la communication digitale,
- Refonte de la signature de mail des agents de la collectivité.

POLICE INTERCOMMUNALE

De manière générale, la Police Intercommunale de Petite Camargue exécute, sous l'autorité du Président de la Communauté de communes et des maires des communes qui la composent, les missions de police administrative en matière de prévention et de surveillance générale de la commune.

Sous l'autorité du Procureur de la République, elle remplit les missions de Police judiciaire en constatant par procès-verbaux ou rapports les infractions aux différents règlements et lois. Elle assure également l'exécution des arrêtés de Police des Maires et constate les infractions aux obligations ou interdictions de ces actes. Elle fait respecter les dispositions des Codes et lois dont ils ont compétence et rédige les procès-verbaux correspondant aux contraventions et délits constatés.

Dans le cadre de crime ou de délit flagrant puni d'une peine d'emprisonnement, elle appréhende l'auteur et l'accompagne devant l'Officier de police judiciaire territorialement compétent.

Au fil des années, la Police Intercommunale de Petite Camargue n'a cessé d'évoluer et de se moderniser, tant au niveau des moyens matériels mis à sa disposition, que des missions de plus en plus variées qui lui sont confiées.

Aujourd'hui, les agents de la Police intercommunale sont des acteurs incontournables du paysage « policier » et travaillent en complémentarité avec les services de l'État (Gendarmerie Nationale, Sapeurs-Pompiers, Polices municipales locales et Douane).



MOYENS HUMAINS

- 1 Responsable de Service
- 4 Agents de police municipale
- 1 Auxiliaire canin

LE TRAVAIL QUOTIDIEN DE LA POLICE INTERCOMMUNALE

La Police Intercommunale est une police de proximité. Elle apporte un sentiment de sécurité lors de ses nombreuses patrouilles, présences et prises de contact avec les administrés et les commerçants sur le territoire de la Communauté de Communes de Petite Camargue. Ces policiers motivés et disponibles sont très souvent les primo intervenants. Ils sont quotidiennement en contact avec la Gendarmerie Nationale et peuvent à chaque instant leur demander une assistance.

MATÉRIEL

- Cinémomètre pour les contrôles de vitesse
- Un éthylotest pour les contrôles d'alcoolémie
- Test salivaire pour contrôle de stupéfiants
- Verbalisation électronique (2 GVE)
- Matériel administratif (ordinateurs, bureaux, imprimante)
- Logiciel police (YPOLICE)
- Logiciel Accès aux Fichiers
- Lecteur de puces animalières

Défense et protections :

- Gilet pare-balles,
- Caméras piétons,
- Système de communication Radio interne et interopérabilité avec les polices municipales locales,
- Armement de catégories B (Pistolet Semi-Automatique CZ P07), pistolet à Impulsion Electrique (PIE) Lacrymogène de plus de 300 ml et D (Bâtons de défense BTD, BPPL et Lacrymogène moins de 100 ml).

2 Véhicules :

- 1 véhicule de type Suzuki Vitara
- 1 véhicule de type DUSTER

Local :

Accueil au 145 avenue de la Condamine, 30600 Vauvert.

MISSIONS GÉNÉRALISTES

- Veiller et prévenir pour le maintien du bon ordre, de la sécurité et de la salubrité publique (appliquer et contrôler le respect des pouvoirs de police des maires sur le territoire communautaire, veiller à l'encadrement, le déroulement et la sécurisation des diverses manifestations et événements organisés sur le territoire, assurer une information préventive sur la réglementation en vigueur auprès des administrés, surveiller la sécurité aux abords des écoles),
- Appliquer les pouvoirs de police des maires notamment en matière d'urbanisme et d'environnement,
- Assurer la surveillance générale des bâtiments communaux,
- Travailler en coopération avec les services de la Gendarmerie Nationale (prévention routière, contrôles de vitesse...) et les services des polices municipales du territoire.

RÉTROSPECTIVE 2023

41

rapports
d'information

13

mises à disposition d'individus
à la Gendarmerie Nationale

14

rapports de constatation
transmis aux communes

4

rapports d'assistance
à personne
en danger

4

procès-verbaux
(dépôts sauvages)

11

procès-verbaux
d'urbanisme transmis à
Monsieur le Procureur de
la République

197

visites de conformité/urba-
nisme

63

verbalisations/infractions
routières

4

fourrières

MISSIONS SPÉCIFIQUES

- Concourir à la bonne exécution des pouvoirs de police des Maires (respect des arrêtés, conseil, etc.),
- Renfort des polices d'Etat et municipales sur le territoire de la Communauté de communes de Petite Camargue,
- Surveillance des bâtiments, voiries, et espaces communaux,
- Relevé des infractions urbanistiques et des infractions liées à l'environnement,
- Surveillance des festivités organisées par les communes / Maintien du bon ordre,
- Secours et assistance aux personnes notamment lors d'événements climatiques (inondations, incendies),
- Concours à la Politique de sécurité routière et intervention sur les accidents de la circulation routière.

MISSIONS ADDITIONNELLES

- Récolement urbanisme,
- Accompagnement des bus scolaires,
- Présence dans les trains à 1€,
- Surveillance des groupes scolaires,
- Surveillance des espaces naturels (prévention incendie / dépôts sauvages / préservation de la biodiversité),
- Sécurité routière / écoles,
- Divagation d'animaux (chevaux et taureaux).

PERSPECTIVES 2024

- Renforcement de l'action Environnementale
- Amplification de la couverture horaire en soirée
- Finalisation de l'interopérabilité radio des polices locales avec la Police Intercommunale.





DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL



MISSIONS SERVICE DES ASSEMBLÉES

- Conseil, assistance de la Direction Générale et de la Présidence,
- Impulsion, organisation de la mise en œuvre des plans d'actions en fonction des objectifs définis par la Présidence, la Direction Générale,
- Assurance de l'interface Présidence / Elus Communautaires,
- Aide et conseil aux différents services de la Collectivité,
- Elaboration et sécurisation juridique des actes et documents administratifs,
- Organisation, préparation, gestion du suivi des bureaux communautaires, commissions thématiques, assemblées délibérantes (préparation de l'ordre du jour, des convocations adressées aux élus communautaires, élaboration du compte-rendu, du procès-verbal de séance et suivi des actes),
- Enregistrement des actes administratifs de la Communauté de communes, transmission au contrôle de légalité en Préfecture, publication des actes,
- Elaboration des registres des actes administratifs,
- Organisation de la « convivialité » faisant suite aux Conseils de Communauté.

MOYENS HUMAINS



- 1 Responsable de service
- 1 Adjointe à la responsable de service
- 1 Agent polyvalent de l'administration générale
- 1 Agent polyvalent d'accueil
- 2 Agents d'entretien polyvalent des collectivités

EN CHIFFRES :

| | | |
|--|---------------------------------------|--|
| 7 Conseils de Communauté | 163 Délibérations | 81 Décisions |
| 9 Conférences des maires | 7 Bureaux Communautaires | 38 Commissions thématiques |
| 21 Autres réunions (Comité des Maires, CLECT, COPIL, COTECH,...) | | 82 Comptes rendus de réunions |

MISSIONS ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Accueil physique et téléphonique du public de la collectivité,
- Renseignements et orientation des usagers vers les services et organismes compétents,
- Réception, enregistrement, distribution et expédition du courrier,
- Planification et suivi de l'entretien des locaux du siège,
- Gestion des produits d'entretien des bâtiments communautaires (commande/livraison des produits et tenue des stocks),
- Gestion des fournitures administratives des bâtiments communautaires (commande/livraison des produits et tenue des stocks),
- Définition des besoins en mobilier, matériels et équipements des agents de la Collectivité,
- Gestion de l'inventaire des biens mobiliers,
- Planification de la gestion des locaux et des équipements du siège,
- Conception des outils de planification et des procédures de contrôle,
- Gérer les demandes des services et réaliser les tickets sur le logiciel OPENGST pour intervention des services techniques,
- Gestion des archives intermédiaires et définitives de la collectivité,
- Planification, organisation et participation aux réunions de responsables de service.

EN CHIFFRES :

1052

courriers établis,
jusqu'à la mise en œuvre
du logiciel Le Parapheur le
07/04/23

4289

courriers traités jusqu'au
06/04/23 (avant la mise
en place du logiciel Le
Parapheur),

4289

courriers traités tout
confondu après le
06/04/23

RÉTROSPECTIVE 2023

- Mise en place d'une Gestion Électronique du Courrier (LE PARAPHEUR à partir du 07/04/23), d'une Gestion Electronique de Documents et d'un Système d'Archivage Electronique en lien avec le service « Informatique »,
- Gestion du marché de petites fournitures de bureau,
- Réorganisation du service.

PERSPECTIVES 2024

- Archives communautaires : poursuite de la gestion des éliminations,
- Remplacement du matériel de sonorisation et d'enregistrement pour la salle N°1 (salle du Conseil),
- Acquisition d'un second matériel de sonorisation et d'enregistrement pour la salle N°2,
- Renouvellement du marché de produits d'entretien,
- Mise en place de l'inventaire du mobilier des bâtiments communautaires,
- Mise en place du recensement des conventions à renouveler,
- Améliorer la gestion du marché des petites fournitures de bureau,
- Mise en place d'une procédure de contrôle des actes administratifs en lien avec le service juridique,
- Formations des utilisateurs du logiciel Le Parapheur.



PRÉVENTION HYGIÈNE ET SÉCURITÉ



MISSIONS

L'assistant de prévention contribue à assister et à conseiller l'autorité territoriale et les responsables de service dans la mise en place de la démarche d'évaluation des risques et d'une politique de prévention des risques ainsi que dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail visant à :

- Prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents,
- Améliorer les méthodes et le milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents,
- Faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre,
- Veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires prises en ces matières et à la bonne tenue du registre de santé et de sécurité au travail dans tous les services.



MOYENS HUMAINS

- 2 Assistantes de prévention

RÉTROSPECTIVE 2023

SANTÉ DU TRAVAIL

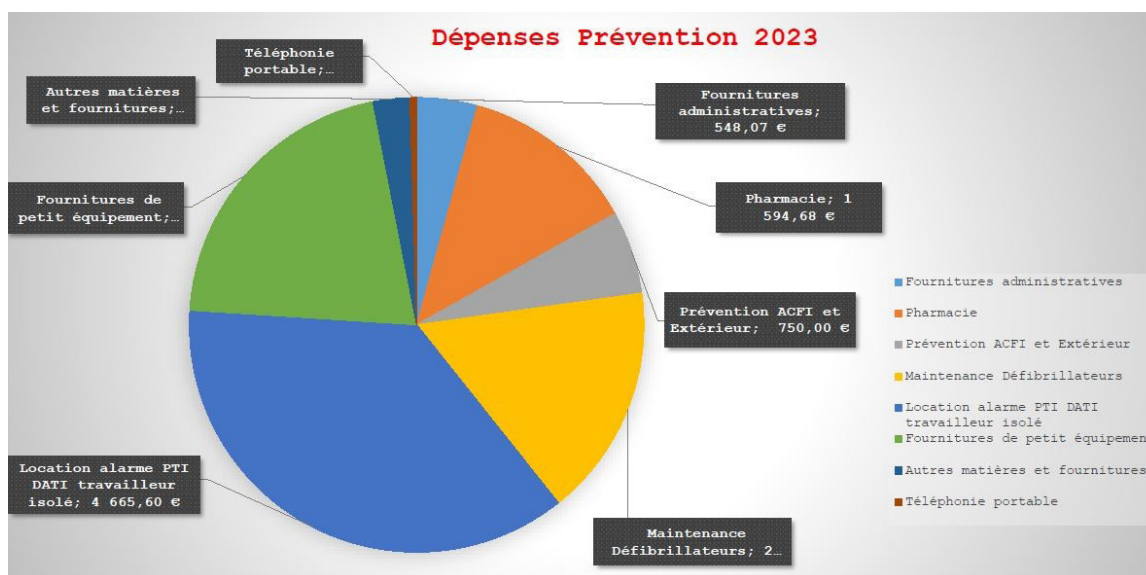
- Intervention à la déchèterie de Beauvoisin avec la Responsable du service Environnement, concernant des odeurs nauséabondes à la suite de l'intervention de la société VEOLIA à la station d'épuration concernant l'évacuation des boues.
- Intervention à la zone industrielle de Vauvert pour non mise en sécurité et en conformité de l'installation de barrières sur la voie ferrée.
- Intervention à la restauration scolaire d'Aubord maternelle à la suite du rapport de la Sous-Commission Départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique.
- Participation à la caractérisation du tri sélectif à VALRENA à Nîmes en présence du service Environnement.
- Mise en place d'un Marché Public concernant la maintenance des 11 défibrillateurs en collaboration avec le service Affaires Juridiques et Commande Publique.
- Visites et rapports d'intervention des 14 restaurants scolaires de la Communauté de communes de Petite Camargue en collaboration avec les délégués du personnel du CST avec F3SCT
- Réapprovisionnement des trousse à pharmacie dans les services suivants :
 - L'intégralité des restaurants scolaires,
 - La Police Intercommunale,
 - Le service Environnement,
 - Le service Patrimoine,
 - Le port de Gallician,
 - L'École intercommunale de musique de Petite Camargue,
 - Le Siège de la collectivité.

- Aménagement d'une salle de détente au 2ème étage du Siège de la Communauté de communes de Petite Camargue.
- Mise en conformité du Pôle Attractivité et Développement Territorial pour l'ouverture de France Services concernant la vérification et le rajout d'extincteurs, mise à jour des plans d'évacuation et contrôle de la trappe de désenfumage.
- À la suite de la demande de la DDEN, réalisation d'un exercice d'évacuation à la restauration scolaire de Beauvoisin primaire en collaboration avec le service Restauration Scolaire, le SDIS de Vauvert et la Mairie de Beauvoisin.
- Mise en place d'une réunion d'information sur « le déroulement des exercices d'évacuation incendie et les rôles de chacun » et réalisation pour l'année 2023/2024 pour tous les restaurants scolaires primaires d'un exercice d'évacuation incendie en collaboration avec le SDIS de Vauvert.
- En collaboration avec les services de la Police Intercommunale, Informatique et Patrimoine, visites de différents sites et comptes rendus de mise en conformité des bâtiments en matière de sécurité :
 - Le Pôle Attractivité et Développement Territorial,
 - La cuisine centrale,
 - L'École intercommunale de musique de Petite Camargue,
 - Les 4 déchèteries intercommunales,
 - GEMAPI,
 - Le Port de Gallician.

DOCUMENTATIONS

- Mise à jour du Document Unique intégrant les nouvelles situations de risque professionnel des différents services et la réorganisation des services communautaires en octobre 2023. Présentation et validation au CST le 17 novembre 2023 et validation au Conseil Communautaire le 12 décembre 2023.
- Création d'un livret d'accueil Hygiène et Sécurité du travail pour tous les nouveaux agents ainsi que les agents de la CCPC déjà en poste, en collaboration avec le service Communication. Présentation et validation au CST le 17 novembre 2023.

DÉPENSES PRÉVENTION 2023



PERSPECTIVES 2024

- Création d'un Règlement Intérieur Hygiène et Sécurité.
- Mise à jour des registres obligatoires « Santé et Sécurité au Travail et Dangers Graves et Imminents » et les présenter au CST pour validation.
- Aménagement d'une salle de détente pour le Pôle Attractivité et Développement Territorial et les services Environnement et Patrimoine.
- Mise en œuvre d'exercices d'évacuation incendie sur différents sites : les restaurants scolaires, et plus précisément des classes de maternelle, l'École intercommunale de musique, le Siège de la collectivité et les services Environnement et Patrimoine.





PÔLE ATTRACTIVITÉ ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE / HABITAT

MISSIONS AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

PLANIFICATION

- Accompagnement des communes à l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) : révision PLU d'Aubord, de Vauvert et Beauvoisin, en collaboration avec les organismes chargés de leur production.
- Collaboration avec le service Développement Economique sur le projet d'extension de la Zone Industrielle de Vauvert.
- Participation aux Ateliers des Solutions organisés par la DDTM 30, visant « à trouver collectivement les outils permettant la réussite des projets de qualité, prenant en compte les impacts environnementaux et agricoles sur le territoire du SCOT Sud Gard » :
 - Partage des enjeux, nécessités d'actualisation
 - Recensement des projets et potentiel de densification
 - Diagnostic et mise à jour des enjeux.

APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS)

- Instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager, conformités réglementaires). Missions assurées par le service commun d'ingénierie territoriale pour les 5 communes membres de l'EPCI.



MOYENS HUMAINS

- 1 Responsable de service
- 1 Adjointe référente ADS et Instructrice
- 3 Instructrices ADS
- 1 Assistante administrative ADS
- 1 Cheffe de projet Habitat + 1 agent contractuel

RÉTROSPECTIVE 2023

INSTRUCTIONS DES AUTORISATIONS D'URBANISME

- Le nombre de dossiers traités par le service Aménagement de l'Espace durant l'année 2023 a connu une augmentation de 2.13 % par rapport à 2022.
- Le nombre de permis de construire a augmenté de 14.2%, essentiellement dû à la progression de construction de maisons individuelles.
- Les certificats d'urbanisme ont connu une diminution notable de 18.8 % en lien avec la crise immobilière qui s'amorce en 2023.
- Les déclarations préalables ont, en revanche augmenté de 17.73% notamment en ce qui concerne le traitement des projets relatifs aux dispositifs de panneaux photovoltaïques.

Nombre d'actes réalisés dans le cadre du service commun d'ingénierie territoriale sur la période du 1er novembre 2022 au 1er novembre 2023 :

| DOSSIERS | Aimargues | Aubord | Beauvoisin | Le Cailar | Vauvert | Total |
|-----------------------|------------|------------|------------|------------|------------|-------------|
| P.A. | 1 | 2 | 2 | 0 | 3 | 8 |
| P.C. | 24 | 3 | 24 | 5 | 49 | 105 |
| P.C.M.I. | 12 | 3 | 34 | 4 | 108 | 161 |
| D.P. | 158 | 64 | 202 | 86 | 247 | 757 |
| C.U.a | 189 | 33 | 137 | 109 | 331 | 799 |
| C.U.b | 2 | 2 | 1 | 2 | 9 | 16 |
| P.D. | 0 | 0 | 2 | 0 | 2 | 4 |
| DAACT | 43 | 18 | 40 | 15 | 41 | 157 |
| Total dossiers | 429 | 125 | 442 | 221 | 790 | 2007 |

PA : Permis d'Aménager

PC : Permis de Construire

PCMI : Permis de Construire Maison Individuelle

DP : Déclaration Préalable

CUa : Certification d'Urbanisme d'information

CUB : Certificat d'Urbanisme opérationnel

PD : Permis de Démolir

DAACT : Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux

EN CHIFFRES :

2007

Demandes d'autorisation
d'urbanisme

266

Permis de construire

757

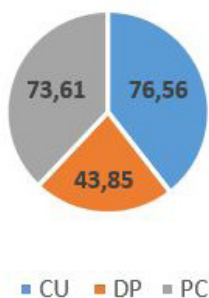
Déclarations
préalables

799

Certificats
d'urbanisme

LE SERVICE APPLICATION DROIT DES SOLS FACE À LA DÉMATÉRIALISATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Pourcentage des dossiers déposés par voie dématérialisée : la saisine par voie électronique pour 2023



Le delta entre les taux de dépôts PC et CU ainsi que les DP s'explique par les statuts des pétitionnaires.

Les CU et PC sont généralement déposés par des professionnels de l'urbanisme (notaires, architectes, bureau d'études, etc.) qui disposent de l'outil et de l'expertise informatique pour cette démarche dématérialisée.

En revanche, les DP concernant généralement des démarches provenant de particuliers.



PERSPECTIVES 2024

- Poursuite du travail sur l'archivage numérique des autorisations d'urbanisme.
- Réflexion sur l'opportunité d'une nouvelle organisation des récolements.

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE / HABITAT

MISSIONS HABITAT

- Dans le cadre de sa compétence optionnelle « Politique du logement et du cadre de vie », le service Aménagement de l'Espace et Habitat de la CCPC mène diverses missions : Pilotage d'une Opération programmée d'amélioration de l'Habitat – Copropriété Dégradée (Opah-CD) sur une résidence située dans le Quartier Politique de la Ville (QPV) de Vauvert. Cette opération a débuté en 2020.
- Mise en place, suivi et évaluation de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL), qui a pour objectif de définir la politique intercommunale d'attribution de logements au sein du parc locatif social.
- Pilotage d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain sur les 5 communes, ayant pour objectif la requalification de l'habitat.
- Suivi du programme de subventions pour la rénovation des façades : défini par un règlement de 2015, ce programme permet dans un périmètre restreint sur chacune des cinq communes de bénéficier de subventions communautaires pour la rénovation des façades.
- Co-financement du Guichet Rénov'Occitanie, qui accompagne les habitants à la rénovation énergétique de leurs logements.

RÉTROSPECTIVE 2023

SUBVENTIONS FAÇADES

- 5 dossiers déposés dont 1 irrecevable,
- 10 dossiers subventionnés (2 de 2023, 7 de 2022, 1 de 2021) pour un montant total de 16 048,36 €.

LA CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT

L'année 2023 a vu la mise en place du Service d'Information et d'Accueil des Demandeurs de Logement Social. Le SIAD est porté par plusieurs guichets organisés en réseau. L'objectif étant de permettre l'information, l'enregistrement et le suivi des demandeurs.

Pour ce faire, il a été décidé de créer un label « Lieu d'accueil et d'information » et de définir deux niveaux d'accueil et d'enregistrement :

- Un premier niveau pour l'accueil et l'information des demandeurs, afin de labelliser les communes et leur Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) comme guichet d'accueil et d'information.

Les lieux de niveau 1 seront labellisés « Guichet d'information ».

- Un deuxième niveau pour l'enregistrement des demandes, afin de labelliser les bailleurs sociaux du territoire, le CCAS de la commune de Vauvert, et le guichet unique de la CCPC intégré à France services Petite Camargue.

Les lieux de niveau 2 seront labellisés « Guichet enregistreur du Système National d'Enregistrement (SNE) ».

La cheffe de projets Habitat a été accompagnée par un stagiaire, ensuite embauché durant 6 mois sur cette thématique. Un travail de qualité sur la communication autour du SIAD a été réalisé, en partenariat avec le service Communication : atlas sur le logement social, guide du logement social et un flyer informatif. Des formations ont été organisées pour les guichets, permettant notamment la prise en main du SNE.

Par ailleurs, dans le cadre de la CIL, le travail sur la cotation s'est poursuivi avec un objectif de validation de la grille de cotation pour le 1er trimestre 2024.

OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT – COPROPRIÉTÉ DÉGRADÉE LE MONTCALM :

L'année 2023 a été marquée par le vote du programme de travaux en juillet d'un montant de 2 674 600 € TTC, avec un taux de subventions publiques de 73%. Ce programme de travaux comprend notamment l'étanchéité de la toiture, la rénovation thermique des façades, mais aussi la mise en place d'un système de ventilation performant, des travaux sur l'électricité et la plomberie, et le changement des menuiseries en parties communes. Le gain énergétique attendu est de 42%.

Suite à ce vote, des appels de fonds ont été fait aux propriétaires et les partenaires financiers ont travaillé sur les modalités de financement pour chaque copropriétaire.

Par ailleurs, le suivi social, technique et financier s'est poursuivi par un journal de projet qui a été édité en septembre 2023.

GUICHET RÉNOV'OCCITANIE :

Des permanences tous les 2e et 4e vendredis du mois à Aimargues et Vauvert sont proposées. 130 actes métiers ont été réalisés en 2023, répartis de la manière suivante :

- Information du 1er niveau : juridique technique, financière et sociale : 57
- Conseil personnalisé : 72
- Audits énergétiques : 1
- Mission d'accompagnement au lancement et au suivi des travaux : 0

OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT – RENOUVELLEMENT URBAIN

Le 9 novembre 2023, les partenaires de l'Opah-RU, la préfecture du Gard, le Département, l'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement, la Banque des Territoires et les 5 communes, se sont réunis pour réaliser une visite de site et signer la convention. Cette dernière formalise le dispositif d'Opah-RU sur 5 années (2023-2028).

L'opérateur Urbanis a été retenu par la CCPC pour animer et suivre le dispositif, qui comprend deux périmètres d'intervention par commune :

- Un périmètre prioritaire auquel sera adossé, en plus des aides financières de droit commun (subventions disponibles à l'échelle nationale, régionale et départementale), des subventions de la Communauté de communes de Petite Camargue.
- Un périmètre complémentaire où les administrés pourront bénéficier de l'ingénierie du dispositif pour être accompagnés dans leur projet de rénovation.



Les permanences ont été mises en place afin d'accompagner les habitants.

| | |
|--------------------------|--|
| <u>VAUVERT</u> | <u>Mardis 14h – 17h, au siège de la CCPC</u> |
| <u>AIMARGUES</u> | <u>1^{er} jeudi du mois 14h – 17h, locaux France Services</u> |
| <u>AUBORD</u> | <u>2^{ème} jeudi du mois 9h – 12h, à la Mairie</u> |
| <u>LE CAILAR</u> | <u>3^{ème} jeudi du mois 9h – 12h, à la Mairie</u> |
| <u>BEAUVOISIN</u> | <u>4^{ème} jeudi du mois 14h - 17h, salle Neuve</u> |

Des objectifs quantitatifs ont été calibrés sur les cinq années du dispositif, à savoir :

- Périmètres prioritaires : 152 logements (68 propriétaires occupants, 68 propriétaires bailleurs et 4 copropriétés dégradées représentant 16 logements).
- Périmètres complémentaires : 156 logements (137 propriétaires occupants et 19 propriétaires bailleurs).
- 75 façades.

Par ailleurs, l'étude pré-opérationnelle a mis en évidence la nécessité de mener une intervention foncière prononcée sur des ilots et/ou immeubles très dégradés dans les périmètres prioritaires.

L'ensemble de ces immeubles constitue donc un gisement notable dans l'optique d'une requalification et d'une redynamisation des centres historiques. Leur traitement ne peut se faire qu'avec la conjugaison des moyens préventifs, incitatifs, coercitifs et curatifs qu'offre la mise en place d'une Opah-RU. In fine, trois ilots ont été identifiés comme prioritaires et un objectif de 9 immeubles en recyclage.

PERSPECTIVES 2024

- Commencement des travaux sur la copropriété du Montcalm.
- Mise en place des différentes missions de l'Opah-RU.
- Validation de la grille de cotation.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

MISSIONS

Le service Développement Économique de la Communauté de communes de Petite Camargue intervient sur différents champs :

- L'accueil des entreprises, via la création et gestion des zones d'activités, la commercialisation de l'immobilier d'entreprises et l'accompagnement à l'implantation.
- L'accompagnement des projets d'entreprise, en mobilisant le réseau des partenaires (chambres consulaires, financeurs) et les aides financières directes mises en place par la collectivité
- L'emploi, l'insertion et la formation professionnelle, soit en intervention directe via l'accompagnement de la Référente de parcours, soit en co-finançant les structures locales.
- Le Contrat Ville de Vauvert, en tant que cosignataire, la Communauté de communes participe à sa rédaction et définition des objectifs prioritaires, et co-finance les actions réalisées au sein du QPV.
- France services, ouvert en 2023, est un espace qui accueille les usagers afin de les guider dans leurs démarches auprès des principaux services publics (CAF, sécurité sociales, impôts, retraite...) et leur demande de logement social.



MOYENS HUMAINS

- 1 Responsable de service
- 1 Chargée de mission Développement Economique
- 1 Référente de parcours RSA
- 2 Conseillère France services, dont une référente du dispositif

Localisation

- Pôle Attractivité et Développement Territorial
- 261, rue du Mail 30600 Vauvert

RÉTROSPECTIVE 2023

ACCUEIL DES ENTREPRISES

INSTALLATION DE NOUVELLES ENTREPRISES

Le service finalise la commercialisation de l'immobilier en zones d'activités, ainsi les compromis réalisés ont donné lieu à la signature d'actes authentiques :

- ZAC Côté Soleil

- Lot 19 – IMMO CHAARANE – Création d'entrepôt et bureaux - 1 514 m² - 113 550,00 €
- Lot 8 – M. PAGLIARO – Garage automobile - 580 m² - 36 600,00 €
- Lot 3 – LES 4B – Carrosserie industrielle - 2 434 m² - 182 550,00 €
- Lot 4 – LES 4B – Carrosserie industrielle - 2 416 m² - 181 200,00 €
- Lot 20 – M. BERRUER – Atelier de serrurerie - 1 783 m² - 133 725,00 €
- Lot 6 – M. BONFIGLIO – Hangar pour TP - 2 321 m² - 174 375,00 €
- Lot 11 – M. ZAMMIT – Société SYLCO - 2 260 m² - 169 500,00 €

- ZAC Pôle des Costières

- Lot 9 et 10 – STRANIC – Transports, lavage, location – 7 558 m² - 232 146,00 €
- Lot 7 – CCPC – Cuisine centrale - 5 849 m² - 301 447,20 €
- Macro-lot 2C – FURYGAN - 18 261 m² - 547 830,00 €

- Zone industrielle de Vauvert

- Vente à M. BONIFACE de l'ensemble immobilier sis Avenue Ampère à Vauvert, sur une parcelle de 1 658 m², pour 165 000 €. Une activité de grossiste en viande y sera implantée.
- Vente à M. DERNIER d'un terrain de 4 850 m², pour 133 100,00 €) qui permettra d'accueillir une activité de fabrication et commercialisation de trottinettes électriques.

POURSUITE DU TRAVAIL SUR L'EXTENSION DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE VAUVERT

Le complément d'inventaire printanier réalisé sur le périmètre de la ZAD au nord du Pôle des Costières laisse entrevoir des perspectives d'extension de la zone industrielle de Vauvert. Les services communautaires notamment accompagnés de la SEGARD travaillent de concert avec les services de l'État.

GESTION DES ZONES D'ACTIVITÉS

- Élaboration et finalisation de l'inventaire des zones d'activités du territoire conformément à la loi Climat et Résilience du 22 août 2021.
- Zone d'activité la Grand 'Terre à Aubord : Mise à jour de la signalétique
- Lancement de l'Étude de faisabilité sur la mise en place d'une communauté énergétique sur la zone industrielle et ZAC Pôle des Costières. La mobilisation de 7 entreprises pourrait conduire à la concrétisation de ce projet.

L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS D'ENTREPRISE

- Signature du partenariat avec la CCI du Gard : mise en place de la permanence d'un développeur économique consulaire destiné à accueillir les porteurs de projet de création et développement d'entreprises.
- L'adhésion de la Communauté à Initiative Gard a permis de soutenir 2 entreprises. 26 000 € de prêt à taux 0% ont été injectés dans l'économie locale et ont permis de créer ou maintenir 3 emplois.
- Participation aux comités techniques pour les demandes de subventions LEADER sur l'ensemble du territoire du PETR Vidourle Camargue.
- Lancement d'une réflexion sur la mise en place d'un Transport d'Intérêt Local.

À la suite de la demande d'une entreprise du territoire cherchant à réduire l'impact environnemental des trajets domicile-travail de leurs salariés, la CCPC a lancé un questionnaire à destination des entreprises de la ZA de la Peyre à Aimargues. En parallèle, des 1ers échanges avec la Région Occitanie a permis d'envisager les différents modes d'intervention.

Sophie WATERLOT, chargée de Développement Economique, accompagne les porteurs de projets d'entreprise, et notamment dans la recherche de financement.

EN CHIFFRES :

Les entreprises en Petite Camargue
Activité marchandes hors agriculture
(source INSEE - sirene 2022)

2 288
établissements

- Répartition par secteur d'activité :
Information et communication : **1.9%**
Activités financières et d'assurance : **2.6%**
Activités immobilières : **4%**
Autres activités de service : **10%**
Industrie manufacturière : **11.2%**
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien : **12.9%**
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale : **13.3%**
Construction : **17.7%**
Commerce de gros et de détail, transport, hébergement et restauration : **26.4%**



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'EMPLOI, L'INSERTION ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Action Référente de parcours RSA 2022

En 2023, l'action Référente de parcours s'est inscrite dans le cadre du Plan de Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi, financé par le Département du Gard.

- 42 bénéficiaires du RSA du territoire rencontrant des freins à l'emploi ont été accompagnés,
- 8 contrats de travail ont été signés,
- 3 intégrations sur des formations pré-qualifiantes ou qualifiantes,
- 9 réorientations vers les partenaires (création d'entreprise, Activ PROJ ...).

Cette action obtient depuis de nombreuses années de bons résultats, notamment grâce au maintien des partenariats, Pôle emploi Vauvert, l'AFIG SUD et AIRELLE sur le volet de l'emploi et le CFPPA de Vauvert sur la formation et la collaboration sur le champ du social, du numérique, de la mobilité, de la santé et de l'éducation avec les structures locales (RIVES, CD30, AMS GRAND SUD, CALADE, ACEE).

Accompagnement des jeunes

- A travers le versement d'une subvention de fonctionnement de près de 47 000 € à la Mission Locales Jeunes, la Communauté de communes de Petite Camargue est investie dans l'accompagnement des jeunes :
 - - 514 Jeunes accompagnés,
 - - 5 274 entretiens réalisés,
 - - 59 Propositions d'offres d'emploi,
 - - 144 Propositions de formation,
 - - 515 992 € Aides et allocations attribuées.

Mise en œuvre des clauses sociales

La Communauté de communes de Petite Camargue co-finance le PLIE Est Héraultais (subvention de 4 393 €) afin de mettre en œuvre les clauses sociales dans les marchés publics portés par l'EPCI et ses communes membres.

Contrat de Ville Vauvert Petite Camargue

La Communauté de communes, cosignataire du Contrat de Ville, fait partie des partenaires pro-actifs et participe aux comités techniques et comités de pilotage, elle participe ainsi :

- Rédaction du nouveau Contrat de Ville « Quartiers engagements 2030 » de Vauvert
- Rédaction de l'appel à projet Politique de la Ville 2024 dans le cadre du « Contrat de Ville Engagements Quartiers 2030 »
- Co-financement des actions répondant aux priorités du Contrat de ville et réalisées au sein du Quartier Politique de la Ville pour ses habitants :
- Auto-Réhabilitation Accompagnée conduite par les Compagnons Bâisseurs (attribution d'une subvention de 3 700€)
- Parcours coordonné, formation qualifiante dispensée par l'UFOLEP (attribution d'une subvention de 4 000€)
- Chantier éducatif à destination des jeunes du QPV, mis en œuvre par Présence (attribution d'une subvention de 1 500€).



FRANCE SERVICES PETITE CAMARGUE

Ouvert le 17 juillet 2023, ce guichet unique de proximité, permet l'accompagnement des usagers dans toutes les démarches administratives du quotidien, sur diverses thématiques telles que la santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi :

- o 533 personnes reçus (usagers).
- o 732 demandes traitées (accompagnements).

Les opérateurs nationaux partenaires du dispositif France services



FRANCE SERVICES PETITE CAMARGUE

09.70.72.48.11

france.services@cc-petitecamargue.fr

France services Petite Camargue
261 rue du Mail - 30600 Vauvert

Toutes les infos sur notre site web
www.petitecamargue.fr > Vie pratique > France services

Permanences

Aubord : 2^{ème} et 4^{ème} mercredi du mois de 8h30 à 12h30

Mairie d'Aubord

Beauvoisin : 1^{er} et 3^{ème} lundi du mois de 8h30 à 12h30

Salle Edmée Rouvin

Le Cailar : 1^{er} et 3^{ème} vendredi du mois de 8h30 à 12h30

Mairie de Le Cailar

Sauf vacances scolaires et nécessité de service sur le site de Vauvert.

Horaires d'ouverture

Lundi et jeudi : 08h30 - 12h30
/ 13h30 - 16h30

Mercredi et vendredi : 8h30 à 12h30

Mardi : 08h30 à 14h00

/ 14h30 - 16h30

Accueil du public les après-midis sur rendez-vous uniquement.

EN CHIFFRES :

Nombre d'accompagnements par commune

Période du 17 juillet au 31 décembre 2023

29
sur la commune
d'Aubord

47
sur la commune de
Beauvoisin

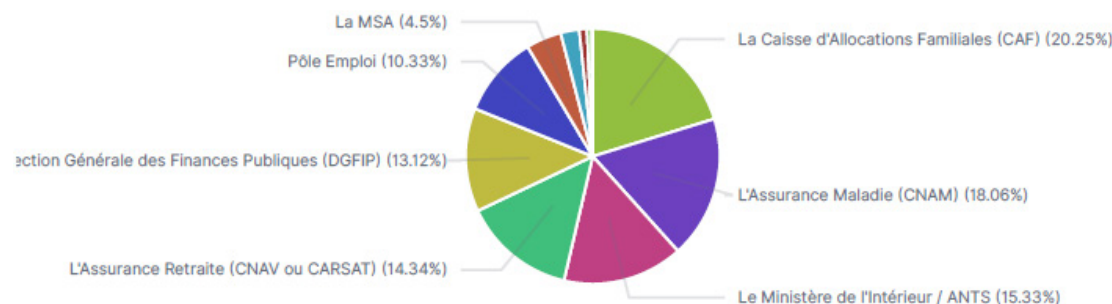
39
sur la commune de
Le Cailar

573
sur la commune
de Vauvert

44
sur des communes
hors CCPC

TOTAL
732
accompagnements
réalisés

Répartition des accompagnements réalisés (thématique des opérateurs nationaux)



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

France services Petite Camargue est avant tout un service de proximité :

- 67 % des demandeurs ont pu finaliser, avec les conseillers France services, leurs démarches en un seul accompagnement.
- 15 % d'entre eux devront revenir à France services pour un second rendez-vous (ANTS en panne, démarche en plusieurs temps type CARSAT, etc...),
- 11 % ont été redirigés vers un partenaire.
- 7 % finaliseront leur dossier en autonomie.



Inauguration de France services Petite Camargue le 15 décembre 2023



THÉMATIQUES LES PLUS TRAITÉES

| TOP | THÉMATIQUE | PARTENAIRE |
|-----|------------------------|----------------|
| 1 | RETRAITE | CNAV/CARSAT |
| 2 | IMPÔTS | DGFIP |
| 3 | ASSURANCE MALADIE | CNAM |
| 4 | ALLOCATIONS FAMILIALES | CAF |
| 5 | ANTS | INTÉRIEUR/ANTS |

PERSPECTIVES 2024

- Extension de la zone industrielle de Vauvert : la finalisation des inventaires naturalistes permettra de définir un périmètre d'aménagement, travaillé de concert avec les services de l'État.
- Travaux d'amélioration du débit du réseau d'eau potable de la ZAC Pôle des Costières
- Réaménagement rue des Courlis – Super U Aimargues
- Finalisation de l'étude de faisabilité pour la mise en place d'une communauté énergétique
- Rétrocession de la ZAC Pôle des Costières
- Signature du Contrat Ville Engagements Quartiers 2030 Vauvert Petite Camargue
- Mise à jour de la signalétique des zones d'activités : Zone Industrielle et ZAC Pôle des Costières à Vauvert, ZA La Peyre à Aimargues
- Création de la signalétique sur la ZAC Côté Soleil à Vauvert
- Renouvellement du cofinancement LEADER/ FEAMPA pour 2024/2027.
- Lancement des travaux de réaménagement du Pôle Attractivité et Développement Territorial.

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

MISSIONS

Le service Tourisme pilote et anime les actions de développement touristique sur le territoire intercommunal, secteur économique important en Petite Camargue, notamment :

- Pilotage de projets d'aménagement et de développement touristique
- Accompagnement des projets touristiques partenariaux
- Information des visiteurs, promotion du territoire et animation du réseau des professionnels du tourisme via l'Office de Tourisme Cœur de Petite Camargue
- Exploitation du port de Gallician sous concession de Voies Navigables de France
- Gestion et entretien du réseau local de balades et randonnées sous convention de partenariat avec le Département du Gard.



MOYENS HUMAINS

- 1 Responsable de service
- Port de plaisance : 1 agent portuaire à l'année et 1 agent portuaire saisonnier
- Office de Tourisme : 1 adjointe, 1 conseillère en séjour – chargée de mission, 2 conseillères en séjour

EN CHIFFRES :

282 km d'itinéraires de balades et randonnées en Petite Camargue (dont 117,2 km sous gestion de la CCPC).

2 GR : GR653 - Via Tolosana sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle et GR42 - Du Pilat à la Méditerranée)

1 PR : PR52 « D'un canal à l'autre »

RÉTROSPECTIVE 2023

RÉSEAU LOCAL DE BALADES ET RANDONNÉES

- Reprise complète du balisage et de la signalétique du réseau local de randonnée, modification d'itinéraires le nécessitant (sécurisation de parcours, actualisation des itinéraires le long de la ligne grande vitesse...).

AMÉNAGEMENT ET ÉQUIPEMENT DU TERRITOIRE

- Étude de faisabilité pour le développement d'une activité de vélorail en Petite Camargue.

ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS PARTENARIAUX

- Participation à l'étude de mise en tourisme du canal du Rhône à Sète pilotée par Voies Navigables de France

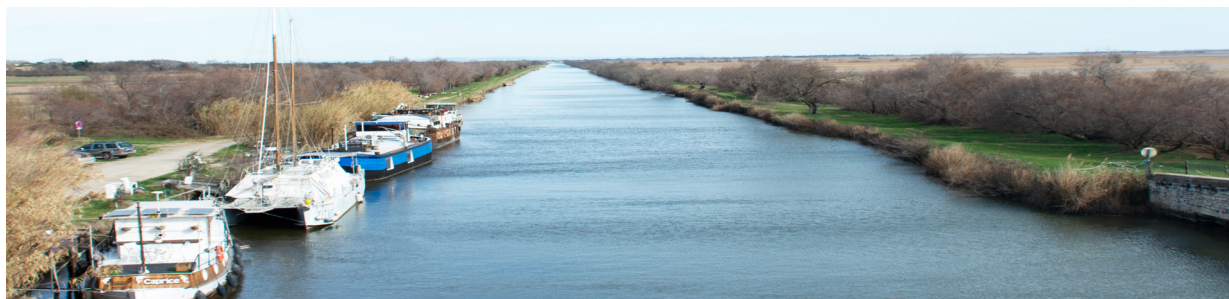
PERSPECTIVES 2024

Réseau local de balades et randonnées :

- Réédition partenariale du cartoguide de la collection départementale,
- Extension du réseau sur les communes d'Aubord, Le Cailar et Vauvert,
- Installation d'une borne de comptage de fréquentation sur le GR653 Voie Tolosane sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle,
- Mise en ligne de circuits de balades et randonnées sur le site internet et l'application départementaux « Rando Gard »,
- Lancement du projet « 1 chemin – 1 école » avec le Comité départemental de la Randonnée du Gard et une école du territoire.

Aménagement et équipement du territoire :

- Lancement des opérations préalables à l'installation d'une activité de vélorail,
- Étude sur l'accueil des camping-cars et autres véhicules aménagés en Petite Camargue.







PÔLE COHÉSION SOCIALE ET TERRITOIRE

ÉCOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE

L'École de musique de Petite Camargue (EDM) est un service culturel intercommunal dont la mission principale est de permettre l'accès à une éducation et une pratique musicale et artistique.

En tant qu'établissement d'enseignement artistique, l'EDM propose un apprentissage des techniques instrumentales et vocales, des pratiques collectives, une connaissance des répertoires et permet aux différents publics concernés de s'engager dans un parcours personnalisé de formation.

L'école de musique de Petite Camargue est ouverte à tous les publics. Elle propose un parcours d'éveil et de découverte aux plus jeunes, un premier cycle de formation pour les enfants, les adolescents et les adultes, ainsi qu'un parcours de deuxième cycle pour les plus grands élèves évoluant vers une pratique autonome. Des inscriptions hors cursus sont proposées aux usagers souhaitant suivre un seul enseignement instrumental ou une seule pratique collective.

La pratique d'ensemble et l'accompagnement des pratiques amateurs participent pleinement du projet de l'établissement via le fonctionnement des orchestres et des ateliers de pratique collective qui accueillent un grand nombre d'élèves et d'amateurs. Une offre de formation et de culture musicale complète cet engagement dans les pratiques collectives tout en contribuant à la structuration du parcours d'études des élèves et à la saison artistique de l'établissement.

L'établissement porte un projet d'Éducation artistique et culturelle en partenariat avec l'école Libération de Vauvert ainsi que les écoles du territoire. L'offre de cours est dispensée en majorité au sein du bâtiment principal de l'école, à Vauvert, mais est également déployée pour partie au sein des différentes communes de la collectivité.

Depuis 2007, conformément aux orientations du Schéma départemental des enseignements artistiques mis en place par le Conseil Départemental, l'École intercommunale de musique joue un rôle de ressource et de relais pour des actions engagées au niveau départemental.

MISSIONS

- L'EDM propose aux élèves un parcours d'études dans le champ de la musique et du spectacle vivant. Son activité s'inscrit dans un projet artistique et pédagogique, culturel et territorial.
- Le public de l'École est majoritairement issu des communes de la CCPC, mais l'activité de l'École rayonne au-delà via l'offre spécifique de ses orchestres, la saison artistique, l'ouverture et la diversité des enseignements proposés.
- Pour accompagner l'élève dans ce parcours personnel, l'EDM met en place des actions de création, favorise la pédagogie de projet, les pratiques collectives et de groupe dans l'enseignement.



MOYENS HUMAINS

- 1 Directeur d'établissement
- 1 Secrétaire
- 1 Régisseur / Enseignant
- 1 Gardien
- 6 Enseignants Titulaires Assistants territorial d'enseignement artistique
- 8 Enseignants contractuels recrutés au grade d'assistant
- 9 Enseignants adjoints territoriaux d'animation



DE PETITE CAMARGUE

- Cet encadrement du parcours de formation des élèves s'articule avec la saison artistique et culturelle la diffusion des ensembles, des projets artistiques et une programmation professionnelle qui vient nourrir l'action culturelle de l'établissement. De par la saison artistique qu'elle propose, l'EDM est un acteur culturel identifié du territoire de la Communauté de communes de Petite Camargue et du Département.
- Dans le cadre du partenariat à mener avec l'Éducation Nationale, l'École intercommunale de Musique de Petite Camargue met en place des projets d'Éducation artistique en direction du public scolaire, à l'image de l'orchestre à l'école en partenariat avec l'école Libération de Vauvert. Les actions d'éducation artistique et culturelle s'inscrivent dans une perspective d'élargissement et de diversification des publics et de rapprochement avec les différentes communes de la collectivité. L'EDM est aussi une structure ressource dans le cadre du schéma départemental des enseignements artistiques.

DISCIPLINES INSTRUMENTALES PROPOSÉES



RÉTROSPECTIVE 2023

LA SAISON ARTISTIQUE

L'EDM a construit une saison artistique sur l'ensemble de l'année scolaire créant ainsi une dynamique indispensable et complémentaire au projet pédagogique de l'École. Différents types d'événements ont composés la saison.

- Auditions d'élèves : des auditions ouvertes à tous les élèves et toutes les classes ont été instituées sur une périodicité de 15 jours le mercredi. Cet accès libre avec une scène encadrée techniquement permet de sensibiliser les élèves à la pratique scénique, de favoriser les rencontres et l'émulation pédagogique.
- Des répétitions publiques ont été organisées en amont d'une première diffusion pour des ensembles à fort effectif qui ne se produisent pas régulièrement, ou peu sur le territoire (Harmonie, Big Band de guitare). Ces répétitions ont été appréciées et ont contribué au projet des ensembles. Elles représentent une forme d'action culturelle de sensibilisation auprès du public. Des conférences musicales ont été mises en place avec les artistes des Matinées musicales.
- Des concerts-spectacles ont accueilli un public nombreux et enthousiaste en rassemblant les élèves de tous les niveaux. La saison de l'orchestre symphonique a été particulièrement

ÉCOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE

riche emportant dans une création chœur et orchestre ambitieuse des solistes, des chœurs d'enfants, des musiciens de jazz... Une nouvelle co-production a vu le jour avec le Festival de Jazz, qui accueillera sur deux jours l'EDM sur scène pendant le festival 2024.

- Les Matinées Musicales ont également accueilli un large public pour 5 concerts qui ont mis en scène le jazz, la musique du Monde, les musiques actuelles, la musique classique...

Cette saison a permis d'accroître la professionnalisation des événements portés par l'École intercommunale de musique. L'équipement et la gestion des ressources du Bâtiment de l'EDM, en particulier de l'Auditorium, l'encadrement global de l'équipe ainsi que la qualité de l'offre proposée ont conforté le statut de l'EDM comme acteur culturel accueillant du public.

Pour la période allant du 18 novembre au 18 mai, les concerts-spectacles et les matinées musicales ont touché un public de 1400 personnes (ne sont pas comptés les publics des auditions et des concerts donnés à l'extérieur de la CCPC).

BILAN DE LA RENTRÉE 2023

Dans le cadre de l'année 2023, ont été mis en place de nouveaux parcours d'études pour ouvrir le cursus des élèves sur les dynamiques et les pratiques de groupe et travailler sur la complémentarité de la pratique individuelle avec l'offre de pratique collective. Cette réorganisation s'est déroulée sans opérer de changements dans les services proposés et en appliquant strictement la grille tarifaire en cours.

Concernant le service des enseignants, le nombre d'heures hebdomadaire a été ramené pour tous les enseignants quel que soit leur statut à 20 heures hebdomadaires pour un temps complet.

Sur l'année, le nombre d'élèves se stabilise entre 550 et 615 élèves (contre 740 l'exercice précédent). Le nombre d'heures est passé de 440 heures hebdomadaires à 380 heures hebdo d'enseignement, soit une baisse de 60 heures. Sur 381 heures, 81 heures de Pratiques Collectives et 300 heures de cours d'instruments.

On observe une baisse du nombre d'élèves, en plus d'une baisse du nombre d'heures, sans création de listes d'attente. Les causes de cette baisse des effectifs sont l'abandon de certains usagers du fait de l'application systématique du tarif résident/non résident,

la non comptabilisation des adultes non-inscrits des orchestres et l'arrêt de l'application de tarifs dégressifs pour un deuxième instrument ou pour un deuxième adulte.

Le bilan final montre moins d'élèves, moins d'heures individuelles pour un montant de cotisation égal, voire supérieur. La baisse des effectifs a été compensée par la revalorisation de certaines cotisations.

A budget constant, on se retrouve ainsi avec un espace à construire pour un projet de développement.

LES ACTIONS PARTENARIALES

Partenariat avec l'école Libération : L'orchestre à l'école

L'année 2021/2022 a vu la création d'une harmonie sein d'une classe de CE2 de l'école primaire Libération en partenariat avec l'A-O-E (Association Orchestre à l'École). Un premier cycle de 3 ans d'existence se termine avec L'orchestre à l'école de l'école Libération. Le bilan de cette première expérience est positif, que ce soit en termes de collaboration avec l'école primaire, de projets, de méthodes pédagogiques, de construction d'une équipe.

Partenariat dans le cadre du Schéma Départemental des enseignements artistiques

A l'initiative de l'EDM, un projet de création dans le champ des musiques actuelles s'est engagé, soutenu par le Département et associant l'école du Grau-du-Roi et l'école de la Communauté de communes du pays de Sommières. Ce rapprochement engage à un véritable échange pédagogique, une véritable mutualisation des ressources inter-établissements, mais aussi au sein même de l'EDM. Des pièces sont produites et présentées dans le cadre de la saison et sur les 3 villes.



DE PETITE CAMARGUE

EN CHIFFRES :

Volume horaire hebdomadaire global d'enseignement (année 2023-2024) : **381h**
Volume horaire hebdomadaire d'enseignement en pratique instrumentale individuelle : **300h**
Volume horaire hebdomadaire d'enseignement en formation musicale collective : **23h**
Volume horaire hebdomadaire d'enseignement en pratiques collectives : **40h**
Eveil et initiation découverte et Orchestre à l'école : **19h**

| EFFECTIFS | 2022/2023 | 2023/2024 |
|----------------|-----------|-----------|
| TOTAL INSCRITS | 767 | 615 |
| ENFANTS | 533 | 345 |
| ADULTES | 234 | 270 |

| | |
|--------------------------|-----------------|
| NB DE FAMILLES INSCRITES | 427 |
| CCPC | 263 ————— 61,5% |
| HORS CCPC | 164 ————— 38,5% |

PERSPECTIVES 2024

Comme en atteste le bilan, l'École intercommunale de musique bénéficie d'un espace pour se développer, s'engager sur de nouveaux chantiers, élargir, renouveler son public, étendre son rayonnement sur le territoire.

RENFORCER L'ACTION TERRITORIALE AU SEIN DE LA CCPC

- Développer les enseignements sur les annexes de l'école de musique à Aimargues Beauvoisin, Cailar et Aubord,
- Programmer des auditions d'élèves semblables à ceux réalisés sur le site de Vauvert,
- Organiser des interventions en milieu scolaire au sein des villes.

S'ENGAGER AVEC LA COLLECTIVITÉ DANS LE SECTEUR SCOLAIRE ET DES DISPOSITIFS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE

- Mise en place d'actions de coopération et consolidation de parcours d'enseignements artistique et d'Education artistique.
- Nouveau projet et consolidation de l'Orchestre à l'École « Libération », renouvellement de la classe et envisager le dédoublement.
- Développer des actions structurées avec le Collège de la Vallée verte à Vauvert et envisager à terme un cursus pérenne d'enseignement.

S'ENGAGER AVEC LA COLLECTIVITÉ DANS LE SECTEUR SCOLAIRE ET DES DISPOSITIFS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE

- Mise en place d'actions de coopération et consolidation de parcours d'enseignements artistique et d'Education artistique.
- Nouveau projet et consolidation de l'Orchestre à l'École « Libération », renouvellement de la classe et envisager le dédoublement.
- Développer des actions structurées avec le Collège de la Vallée verte à Vauvert et envisager à terme un cursus pérenne d'enseignement.

MISSIONS

- Direction, pilotage et coordination technique des projets et chantiers,
- Assurer la gestion optimale et durable des infrastructures et des ressources de la collectivité.
- Mise en œuvre des orientations stratégiques, entretien, maintien et gestion du patrimoine bâti de la collectivité composé de 33 locaux pour une superficie totale de 10266 m² et non bâti : terrains, zones industrielles, voiries (73 kilo- mètres) et ses accessoires (fossés, talus, petits ouvrages d'art, éclairage public), d'espaces verts et d'espaces publics, parcours sportifs, installation terminale embranchée,
- Pilotage de la Commission voirie,
- Pilotage de la maîtrise d'œuvre externalisée,
- Gestion des contrats de contrôle règlementaire (électricité, gaz, extincteurs, sécurité incendie) et maintenance (chaufferies climatisation) des bâtiments,
- Pilotage des interventions externalisées en lien avec les partenaires institutionnels, les concessionnaires, les utilisateurs, les usagers, les services internes,
- Faire bénéficier de son expertise les élus, responsables de service et coordinateurs de projet de la collectivité,
- Aide et support technique aux différents services.
- Présence aux réunions de chantier des opérations de construction et d'aménagement,
- Relation avec les élus, les usagers, les concessionnaires et différents services de la collectivité et de ses communes,
- Entretien et gestion du parc de véhicules,
- Mise en conformité des installations électriques des bâtiments,
- Gestion des barrières taurines et anti-intrusion,
- Maintenance des parcours sportifs sur les 5 communes,
- Assistance et suivi sur les missions d'entretien, d'exploitation des ouvrages de protection contre les inondations.
- Collaboration sur les études techniques des systèmes d'endiguement avec l'EPTB Vistre Vistrenque
- Enregistrement et suivi des DT/DICT en tant que responsable de projet et exploitant de réseaux.

RÉTROSPECTIVE 2023

- Recensement d'une partie du patrimoine de la CCPC, des contrats et conventions existants en vue d'intégration dans le logiciel de gestion,
- Renouvellement du marché à bons de commande de l'éclairage public,
- Réunion au Conseil Syndical copropriété « le Valvert »,
- Réunion au Conseil Syndical « la Salicorne »,
- Finalisation technique et préparation consultation aire de lavage à Aubord,
- Finalisation du projet d'extension Super U à Aimargues,
- Aménagement d'un carrefour pour accéder au Super U sur la rue des Courlis (voie communautaire),
- Suivi travaux et accompagnement au protocole transactionnel de la nouvelle cuisine centrale intercommunale,
- Tranche deux de la ZAC Côté Soleil à Vauvert,
- Travail sur les obligations légales de débroussaillage (OLD),
- Renouvellement du marché de maintenance de l'éclairage public,
- Diagnostics énergétiques au Centre d'Hébergement et bâtiment des services techniques,
- Audit sur la sécurisation des sites recevant du public,
- Préparation des travaux d'entretien sur les systèmes d'endiguement sur Le Cailar et à Gallician,
- Travaux sur l'installation terminale embranchée (ITE),
- Entretien des espaces verts des zones industrielles en régie et en externalisation avec des entreprises adaptées,
- Entretien du port de Gallician et de la halte nautique, entretien des espaces verts,
- Travaux de maintenance de la halte nautique et du port (petites réparations),
- Entretien et maintenance de l'Office de Tourisme (petites réparations, espaces verts),
- Travaux de maintenance et d'entretien au bâtiment du service Environnement, entretien des espaces verts,
- ZI de Vauvert : travaux de maintenance et d'entretien courant,
- ZAC Côté Soleil (Vauvert) : travaux de maintenance et d'entretien courant,
- ZAC des Costières (Vauvert) : travaux de maintenance et d'entretien courant,
- ZI La Peyre (Aimargues) : travaux de maintenance et entretien courant,
- Mission Locale Jeunes / Maison de la Justice et du Droit : divers petits travaux de maintenance,
- 4 déchèteries : entretien des espaces verts, réparations à la suite de vandalisme,

- Restaurants scolaires : travaux de maintenance et d'entretien sur l'ensemble des cantines, entretien des espaces verts à la cuisine centrale ainsi que les cantines d'Aimargues et Le Cailar,
- Véhicules professionnels : location longue durée d'un véhicule avec logo publicitaire. Entretien, maintenance et suivi des réparations du parc automobile de la CCPC.
- École intercommunale de musique : travaux d'entretien et de maintenance, entretien des espaces verts,
- Poste de Police Intercommunale : travaux de maintenance,
- Siège communautaire : maintenance générale du bâtiment,
- Préparation et mise en place d'inaugurations et diverses manifestations protocolaires,
- Logistique mobilière (conseils, cérémonies, réunions),
- Utilisation (pour l'ensemble des agents) d'un logiciel spécifique au service,
- Perspective d'utilisation d'un logiciel spécifique au traitement des bons de commande et des factures,
- Entretien des parcours sportifs sur les 5 communes,
- Création et travaux de voiries en régie sur 73 kms répertoriés : chemins tout venant, enrobés à froid, élagage.

EN CHIFFRES :

Estimation du temps de travail par secteur

VOIRIE

8,5%

BÂTIMENTS

25%

ESPACES VERTS

18,5%

PORT

4%

RESTAURATION SCOLAIRE

5,5%

DIVERS

10%

(aménagement, déménagement, soudures, fabrication, montage, entretien des véhicules)

ADMINISTRATION DU SERVICE

18,5%

SOUTIEN AUX SERVICES CCPC

10%



MOYENS HUMAINS

- 1 Responsable de service
- 1 Assistante administrative
- 1 Chef d'équipe
- 4 Agents techniques

PERSPECTIVES 2024

- Relance de plusieurs marchés (Maitrise d'œuvre, entretien des climatisations)
- Appui au service juridique pour contentieux et accidents,
- Débroussaillage (OLD) parcelles CCPC EPHAD Beauvoisin,
- Travaux sur voiries communautaires et ses dépendances,
- Mise en accessibilité des bâtiments communautaires (exécution de l'Ad'Ap),
- ITE (installation Terminale Embranchée),
- Reprise barrières aux normes SNCF dans la Z.I. Vauvert,
- Suivi des travaux d'entretien des systèmes d'endiguement sur Le Cailar et à Gallician,
- Contrôle et entretien des bassins de rétention sur Vauvert et Aubord,
- Validation marchés et suivi travaux aire de lavage Aubord,
- Relance de différents lots et suivi travaux nouvelle cuisine centrale intercommunale,
- Déménagements, réorganisation de certains services : travaux préparatoires des locaux, déménagement et mise en place des meubles et du matériel,
- Pilotage de l'étude de solidité du bâtiment Maison Locale Jeune de Vauvert,
- Véhicules professionnels : achat d'une nacelle et d'un utilitaire pour benne Empirol,
- Rénovation du bâtiment du 706 avenue ampère et pôle Attractivité et Développement Territorial,
- Aménagement des locaux pour accueil police municipal dans bâtiment du pôle Patrimoine,
- Aménagement du « Tourne à gauche » rue des Courlis à Aimargues pour accéder au supermarché « SUPER U »,
- Formation et appropriation logiciel OPEN GST pour gestion du patrimoine, parc auto, fluides, interventions et réservations,
- Inscription et intégration des réseaux sensibles (digues et éclairage public) sur le site INERIS.

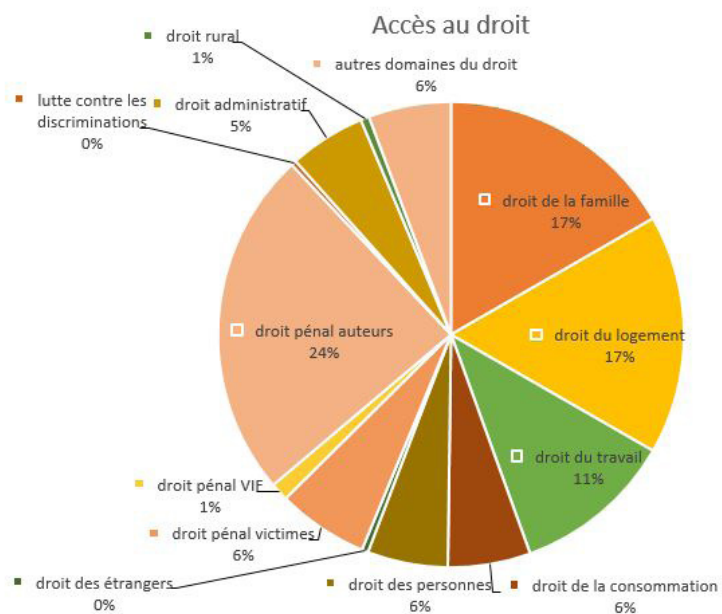
MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT

MISSIONS

La Maison de la Justice et du Droit de Vauvert offre à tous les habitants, et notamment aux habitants de la Communauté de Communes de Petite Camargue, un accueil permanent, gratuit et confidentiel participant ainsi à un meilleur accès au droit dans le département.

La Maison de la Justice et du Droit de Vauvert assure une présence judiciaire de proximité pour tous et concourt à la prévention de la délinquance, l'aide aux victimes et à l'accès au droit. Nous vous accueillons sans rendez-vous du Lundi au Vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et sommes joignables par téléphone au 04.66.88.88.40 et par mail mjd-vauvert@justice.fr.

Pour répondre aux besoins de chacun, des permanences gratuites et uniquement sur rendez-vous sont assurées par différents intervenants (prise de rendez-vous par téléphone, par mail ou en se rendant à la Maison de la Justice et du Droit).



INTERVENANTS

- Avocats : consultations juridiques de 20 minutes dans tous les domaines ainsi que des permanences spécifiques en droit du travail et en droit de l'enfant.
- A.D.I.L. : (Association Départementale d'Information sur le Logement) Information juridique, financière et fiscale sur les questions relatives au droit du logement.
- C.I.D.F.F. : (Centre d'Information des Droits de la Femme et de la Famille) accueil, écoute et information se rapportant au droit de la famille et violences intrafamiliales
- A.G.A.V.I.P. : (Association Gardoise d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales) A pour mission l'orientation et l'assistance des victimes dans leurs démarches et assurer la réparation de leur préjudice
- Association LÉO LAGRANGE : juriste traitant des demandes de personnes touchées par des difficultés financières ponctuelles jusqu'au plan de surendettement.
- Délégué du Défenseur des droits : Il favorise le règlement amiable entre un citoyen et une administration ou un organisme chargé d'une mission de service public (litige CAF, PV, caisse de retraite...).
- Conciliateur de Justice : Il aide à résoudre vos litiges du quotidien (consommation, voisinage) en favorisant un règlement amiable.
- Les Délégués du Procureur de la République : nommé par le Procureur pour mettre en œuvre à sa place certaines mesures alternatives aux poursuites tant auprès des majeurs que des mineurs. Mesures qui permettent de sanctionner l'auteur des faits rapidement et à proximité de son domicile tout en permettant la réparation des dommages qu'ils ont causés.
- Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) Assure le suivi des personnes condamnées au niveau du respect de leurs obligations imposées par le magistrat lors de leurs condamnations.



MOYENS HUMAINS

- 1 Greffier détaché du Tribunal Judiciaire de Nîmes
- 1 Adjoint administratif mis à disposition par la CCPC

EN CHIFFRES :

ACCUEIL PHYSIQUE

1923
personnes

AIDE AUX VICTIMES

23
personnes

ACTIVITÉ PÉNALE

262
interventions

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

2 965
appels

Modes alternatifs de règlement des différends :

**DÉLÉGUÉ DU
DÉFENSEUR DES
DROITS**

60
personnes

CONCILIATION

76

ACCÈS AU DROIT

770
personnes

RÉTROSPECTIVE 2023

- Arrivée d'un nouveau greffier, Antoine PAINSET
- Changement d'horaires de la MJD – ouverte désormais 7h/jour
- Actions de communication et partenariats
- Présence au CLSPD
- Participation au Forum des Solutions proposé par Pôle Emploi
- Conférence sur le harcèlement au collège
- Nouvelle plaquette de la MJD, mise à jour de l'espace MJD, sur le site de la CCPC et Communication dans le journal de la collectivité territoriale
- 7 stagiaires (4 agents de la police municipale – 3 stagiaires collégiens).



PERSPECTIVES 2024

- Arrivée d'une nouvelle greffière à partir de mars 2024, Marine PELAQUIE,
- Nouvelles actions partenariales et de communication (collèges, associations, CAF, UTAS!...) pour continuer à se faire connaître au sein du ressort de la MJD et être bien identifiée par les habitants,
- Réflexion sur les permanences proposées avec de nouveaux intervenants ou nouvelles permanences avec les partenaires actuels,
- Déménagement prévu début 2025 pour rejoindre les locaux de France services.

RESTAURATION SCOLAIRE

MISSIONS

La Communauté de communes de Petite Camargue assure au titre de ses compétences statutaires, et ce, depuis sa création au 20 novembre 2001, la gestion de la restauration scolaire.

Cette compétence recouvre :

- La production des repas en « liaison chaude » grâce à une cuisine centrale localisée à Vauvert et une cuisine annexe située à Aimargues.
- L'accueil des enfants dans les 12 restaurants scolaires (+ 2 restaurants éphémères et 17 points de livraison) mis à disposition par les communes, l'entretien des réfectoires, l'équipement en matériel et mobilier.
- L'animation pendant la pause méridienne : ateliers de création, sportifs, jeux de sociétés, jeux collectifs.
- Le partage de notre PAT (Projet Alimentaire Territorial) avec nos 27 producteurs locaux (viande, produits laitiers, œufs, céréales, huile, pain) sur nos cinq communes de la Communauté et alentours.
- La sécurité évidemment avec un exercice incendie dans chaque école élémentaire cette année.

RÉTROSPECTIVE 2023

- Participation à la semaine de l'Europe avec des ateliers dans les restaurants élémentaires,
- Lutte contre le gaspillage avec l'acquisition d'un éco digesteur,
- Mise en place d'une semaine « Objectif bas carbone » dont vous pourrez visionner le résultat sur notre site web ou notre chaîne Youtube en flashant ces deux QR codes



Site web
CCPC



Chaîne Youtube
CCPC



MOYENS HUMAINS

- 1 Responsable de service,
- 9 Agents en production,
- 31 Agents de service dans les restaurants,
- 130 Agents d'animation,
- 8 Agents administratifs.

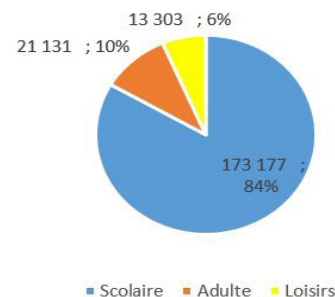
EN CHIFFRES :

207 611
repas servis
en 2023

1 484
repas produits
en moyenne
par jour

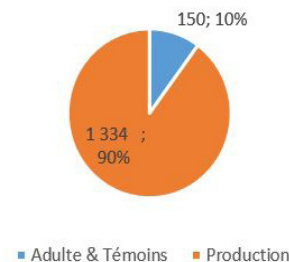
Le service est constitué d'une cuisine centrale et d'une cuisine annexe qui fournissent 14 restaurants.

Nombre de repas 2023 207611



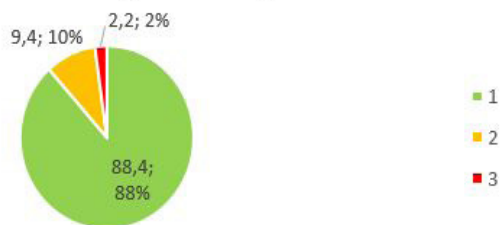
En 2023, le service de Restauration scolaire a produit un peu plus de 20 7611 repas.

Répartition journalière production 1.484 repas



En 2023, la production moyenne du service de Restauration scolaire a été de 1 484 repas servis par jour.

Appréciations globales 03/2024



Tous les jours, les enfants donnent leur avis sur ce qu'ils ont mangé, nous l'enregistrons et l'étudions scrupuleusement.

La part des enfants scolarisés dans des écoles publiques déjeunant au restaurant scolaire varie de 50 à 100% selon les communes et écoles (rurales très éloignées ou centre-ville).

| | |
|------------------------------|---------|
| Effectifs | 169517 |
| Charges à caractères général | 4,14 € |
| dont alimentaire | 2,50 € |
| dont fluides | 0,54 € |
| dont autres charges | 1,11 € |
| Charges de personnel | 12,81 € |
| Appui services extérieurs | 0,18 € |
| Amortissement matériels | 0,10 € |
| coût total | 17,23 € |

Le coût moyen d'un repas scolaire (production + distribution + service + animation) est de 17.23 euros

PERSPECTIVES 2024

- Un des grands projets du service Restauration scolaire est la construction de la cuisine centrale, dont le futur marché vient d'être relancé. L'objectif étant une livraison de l'ouvrage pour le 1er trimestre 2026. Le projet de construction de la cuisine centrale intercommunale de la Communauté de communes de Petite Camargue est un projet résolument ambitieux, innovant et évolutif, à destination du plus grand nombre, visant à confectionner des repas de qualité. Exemplaire et respectueux de l'environnement, sa labellisation BDO Or met en avant son ancrage dans le territoire. Elle est en parfaite cohérence avec le principe des circuits de proximité, pilier de la stratégie de la Communauté des communes pour sa cuisine.
- Des projets d'animation sont en cours de construction avec la diffusion des thèmes sur le portail Famille et le site web de la Collectivité.
- Le développement des petits jardiniers sur les restaurants élémentaires avec, pour exemple, celui du Cailar,
- Des projets en lien avec les écoles du territoire afin de pouvoir avoir un projet commun (jardin pédagogique, projet d'école),
- Accentuer le travail sur les semaines à thème (semaine du goût, semaine de l'Europe...),
- Permettre aux agents d'animation d'évoluer et de proposer des contrats plus attractifs, en augmentant légèrement le nombre d'heures permettant par la même occasion d'avoir des temps de préparation par équipe afin d'améliorer la qualité de notre travail.
- Une réunion par trimestre et par restaurant ont été mis en place cette année afin d'écouter les besoins des agents et de continuer à améliorer notre qualité de service et une volonté accrue d'innovation (téléphonie mobile, futures applications de contrôles, rapports d'incidents quotidiens, etc.).
- Les exercices « incendie » dans toutes les écoles primaires réalisés l'an prochain, et l'année suivante pour les classes de maternelle.
- L'animation Terrattitude « De la graine à l'assiette » avec Madame Amandine TOULZA : deux animations dans chaque restaurant tout au long de l'année, soit 55 interventions de midi à 14 heures.
- Plusieurs formations qualifiantes pour nos animateurs, personnels de service et cuisine en matière d'hygiène et de sécurité (HACCP- PMS- GPH, etc.).
- Dans le cadre du renforcement de la Loi EGALIM, pesage journalier des restes de plats afin de limiter le gaspillage dans les prochains menus.





PÔLE TRANSITION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

La compétence « GEMAPI » (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) est exercée par la Communauté de communes de Petite Camargue depuis le 1^{er} janvier 2018. Cette compétence inclut l'aménagement des bassins hydrographiques, l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, la défense contre les inondations, ainsi que la protection et la restauration des sites, écosystèmes aquatiques et zones humides.

Pour mettre en œuvre cette compétence, la Communauté de communes a transféré certaines de ses missions à l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Vidourle et au Syndicat Mixte Interrégional d'Aménagement des Dignes du delta du Rhône et de la Mer (SYMADREM). Une autre partie des missions est déléguée à l'EPTB Vistre-Vistrenque. Enfin, la gestion des milieux aquatiques (GEMA) est majoritairement assurée en régie par une équipe dédiée.

MISSIONS

Gestion des milieux aquatiques (GEMA)

- Les missions assurées par le service visent à piloter et mettre en œuvre un plan d'action dont l'objectif est d'entretenir les parcelles dont la Communauté de communes assure la gestion. Ces actions permettent d'assurer la gestion des niveaux d'eau dans le complexe grâce à l'ouverture et la fermeture des martellières, d'améliorer le fonctionnement hydraulique du complexe par l'entretien des ragues et des roubines, de lutter contre les espèces exotiques envahissantes au travers du piégeage des ragondins et de l'élimination des plantes invasives telles que la jussie ou le baccharis. L'équipe en charge de ces missions est composée de trois agents de terrain, d'un chargé de mission et d'un cadre administratif.

Prévention des inondations (PI)

En fonction du mode de gestion de la compétence, les missions assurées par le service diffèrent :

- Transfert de missions à l'EPTB Vidourle et au SYMADREM : La Communauté de communes est informée des modalités de mise en œuvre des missions transférées à ces établissements. Ces derniers prennent en charge les opérations nécessaires conformément aux accords établis.
- Délégation des missions à l'EPTB Vistre-Vistrenque : Les missions relatives à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations sur le territoire du Vistre sont déléguées à cet établissement. Le délégataire exécute ces missions sous la supervision de la Communauté de communes, garantissant ainsi le respect des objectifs fixés.

RÉTROSPECTIVE 2023

Prévention des inondations (PI)

- La conduite des études concernant le classement des systèmes d'endiguement a été réalisée. En 2023, deux systèmes d'endiguement (les digues de Gallician à Vauvert et les digues du Cailar) ont été arrêtés et transmis à l'État.
- Les missions de suivi et d'entretien des ouvrages hydrauliques ont été déléguées à l'EPTB Vistre Vistrenque. Une délégation a été mise en place en faveur de l'EPTB Vistre Vistrenque pour les missions d'entretien, d'exploitation hors période de crue et de suivi réglementaire des ouvrages de protection contre les inondations du territoire.

Ces missions ont impliqué :

- Le suivi réglementaire des ouvrages (visite courante, Visite Technique Approfondie, rapport de surveillance, rapport d'auscultation),
- L'entretien courant des ouvrages permettant de garantir le maintien de leur niveau de protection ainsi que leur bon fonctionnement,
- L'exploitation des ouvrages hors période de crue.

Gestion des milieux aquatiques (GEMA)

Malgré leur forte valeur biologique et leur rôle important pour la conservation et la gestion des nombreux habitats et espèces remarquables, la superficie des roseilières de Petite Camargue gardoise n'a cessé de régresser depuis ces 20 dernières années.

Les étangs et marais du complexe Scamandre, Crey, Charnier se dégradent, victimes de diverses pressions collatérales : mauvaise circulation de l'eau entraînant une turbidité quasi permanente, eutrophisation des milieux, gestion hydraulique non cohérente avec les besoins naturels de la zone humide, salinité parfois élevée, prolifération d'espèces exotiques envahissantes (ragondin, baccharis principalement), réchauffement des températures (air et eau).

ET PRÉVENTION DES INONDATIONS



PERSPECTIVES 2023

- Poursuite des études d'impact, naturalistes, hydrauliques, sédimentaires et autres, afin de préparer les travaux de curage.
- Mise en place du système de pompage dans le bassin de Gallician pour aide à la vidange.
- Réunion du Comité des marais, qui a été renouvelé en mai 2022, et du Comité technique et expertise, pour associer les acteurs locaux aux réflexions et décisions.
- A terme, mettre à jour et faire appliquer un règlement d'eau qui garantisse la mise en œuvre du plan de gestion
- Equiper les techniciens du marais d'un engin amphibie leur permettant d'être autonomes sur l'entretien des ragues et la gestion des espèces exotiques envahissantes (plantes).
- Finalisation des dossiers de classement et de déclassement des systèmes d'endiguement,
- Signature des conventions de superposition d'usage avec le conseil départemental et la SNCF,
- Travaux de réfection des digues de Gallician,
- Lancement de la prise en charge par la Communauté de communes du reste à charge des travaux d'aménagement des équipements de protection contre les inondations pour les particuliers et les entreprises.

GESTION DES DÉCHETS



MISSIONS

Les missions du service comprennent :

- La collecte en porte-à-porte des ordures ménagères, du tri sélectif, la collecte en colonne d'apport volontaire pour le verre, la collecte sur rendez-vous des encombrants et des déchets verts.
- La gestion des 4 déchèteries communautaires d'Aimargues, Beauvoisin, Le Cailar et Vauvert : modernisation des sites, contrôle d'accès QR Code, compacteur à déchets,
- Sensibilisation dans les écoles, administrations et entreprises du territoire et application d'un seuil de collecte pour les gros producteurs.

Depuis le 1er septembre 2021, la collecte s'organise sur la base des marchés publics ci-après :

- La collecte des ordures ménagères et du tri sélectif, a été confiée à la société OCEAN.
- La collecte des bennes en déchèteries a été confiée à la société OCEAN.
- La collecte des colonnes à verre à la société VIAL..

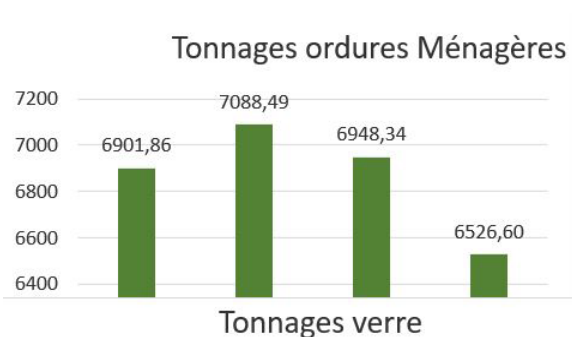
Un nouveau marché à compter du 1er janvier sera établi pour le renouvellement de l'appel d'offre avec pour objectif l'harmonisation des collectes.

Le traitement des déchets est confié au SITOM SUD Gard.

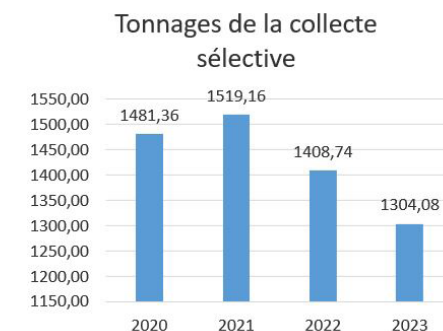
EN CHIFFRES :

LES TONNAGES

ORDURES MÉNAGÈRES



TRI SÉLECTIF



VERRE

Tonnages verre





MOYENS HUMAINS

- 1 responsable de service
- 4 agents administratifs (1 ETP et 3 en temps partiel) dont 2 ambassadeurs de tri
- 1 agent technique SPANC
- 12 gardiens de déchèterie
- 2 agents délégués au ramassage des encombrants et végétaux en porte à porte
- 2 agents détachés auprès de la société de collecte dont 1 en disponibilité

RÉTROSPECTIVE 2023

En tant que participant, le service Gestion des déchets est intervenu sur plusieurs événements dans le courant de l'année :

OPÉRATION COMPOST' GAME D'HALLOWEEN

Afin de sensibiliser les habitants au tri sélectif, au compostage, aux éco gestes et au recyclage, la ville de Vauvert a lancé une opération « Compost'game » à l'occasion d'Halloween.

Une idée originale qui a donné lieu à une journée où les habitants et leurs enfants ont été invités à participer à des ateliers autour des déchets avec plusieurs partenaires dont le service Gestion des déchets de la Collectivité.

OPÉRATION « J'ADOpte UN ARBRE »

Pour lutter contre le réchauffement climatique, la municipalité de Vauvert a lancé l'opération « J'adopte un arbre ». Planter des arbres en ville est une solution efficace pour lutter contre la pollution de l'air. Le service Gestion des déchets a participé à cette opération avec un stand sur le tri des déchets et le compostage.

Le service a également participé aux actions municipales lors des opérations « Nettoyons la nature », à travers le don de sacs pour la collecte et le ramassage dans la nature ainsi que le chargement et l'évacuation et tri en déchèterie.



CLASSES ECO-DÉLÉGUÉS DU COLLÈGE LA VALLÉE VERTE

Le collège « La Vallée Verte » avec sa classe d'éco-délégués, composée de 78 élèves élus, 10 adultes de personnels référents, avait à cœur de candidater auprès du Ministère chargé de l'Éducation Nationale afin d'être labellisé E3D (Établissement en Démarche globale de Développement Durable).

Le but de cette initiative est de :

- Former les élèves à l'éco-citoyenneté ;
- Aboutir à des modifications profondes du fonctionnement de L'établissement (réduire le gaspillage d'énergie, alimentaire, réduire les consommations de papier, valoriser les déchets...);
- Développer une culture du développement durable, partagée par l'ensemble des acteurs (élèves, administration, maintenance, enseignants, familles...).

De ce fait, un partenariat avec la Communauté de communes a été fait pour l'accompagnement des actions à mener.

En 2023, plusieurs opérations ont été organisées :

- Le 3 avril 2023 a eu lieu l'opération « Nettoyons la nature » aux abords du collège et au niveau de la voie verte.
- Entre le 14 et le 17 février 2023, les classes de 4ème et 3ème de la section SEGPA ont pu visiter un site de compostage partagé afin de monter le projet d'en établir au sein du collège pour la cantine.

Une fois imprégnés de l'utilité de composter et d'un modèle de fabrication, les élèves ont pu se lancer dans la construction d'un composteur en palettes fournies par le service Gestion des déchets.

Malheureusement, aucune visite du centre de tri n'a pu être réalisée cette année, le centre de tri étant en travaux.

GESTION DES DÉCHETS

SENSIBILISATION AUPRÈS DES ENTREPRISES, ASSOCIATIONS ET ADMINISTRATIONS DU TERRITOIRE

- Sensibilisation au tri effectuée auprès du personnel CCPC dans les bureaux : rappel des consignes et de l'utilisation des poubelles présentes dans les bureaux et/ou espaces communs, notamment à la salle de repas.
- Accompagnement de 15 entreprises, associations et gros producteurs du territoire dans leurs gestes du tri. États des lieux des bacs nécessaires, sensibilisation des personnels et suivi des collectes.



Opération « Nettoyons la zone industrielle de Vauvert » avec l'entreprise Virbac

SEUIL DES ENTREPRISES

La Communauté de communes a mis fin à la redevance spéciale qui s'appliquait aux producteurs non ménagers.

Un seuil de 2640 litres hebdomadaires d'ordures ménagères (soit 2 bacs de 660 litres deux fois par semaines) a été instauré. Toutes les entreprises dépassant ce seuil se sont vues retirer les bacs.

- Si la collecte se fait 1 fois par semaine, 4 bacs sont collectés.
- Si la collecte se fait 2 fois par semaine, 2 bacs sont collectés.

Certaines entreprises ont pu se rendre compte que leurs bacs contenaient beaucoup de tri. Le service Environnement les accompagne donc dans la mise en place avec, dans un premier temps, une période test qui permet d'apporter les petits correctifs d'erreur de tri.

Si le tri n'est jamais de bonne qualité, le service se réserve le droit de retirer les bacs.

BROYEURS À VÉGÉTAUX

Le service Gestion des déchets souhaite également réduire les apports de déchets verts en déchèterie par l'acquisition de broyeurs gérés par les Services Techniques des 5 communes et du service de la Collectivité.

Ils permettront de réduire les coûts de prise en charge en optimisant le transport des bennes vers le site de traitement, d'assurer la transformation des déchets verts en une ressource pour les parcs et jardins et de fournir en broyat les stations de compostages partagées et/ou individuelles. Pour ce faire, un marché sera lancé en 2024.

DÉCHÈTERIES

| | CCPC | | | |
|------------------------|---------|---------|----------------|----------------|
| | 2022 | 2023 | Evolution | Evolution en % |
| Gravats | 5454,00 | 4955,73 | -498,27 | -10,05 |
| Ferraille | 393,86 | 385,92 | -7,94 | -2,06 |
| Bois | 1532,09 | 1519,60 | -12,49 | -0,82 |
| Placo | 463,16 | 421,54 | -41,62 | -9,87 |
| Incinérable | 2128,95 | 2003,67 | -125,28 | -6,25 |
| Non incinérable | 1287,33 | 1054,46 | -232,87 | -22,08 |
| Carton | 299,72 | 262,42 | -37,30 | -14,21 |
| Végétaux | 3682,86 | 3552,97 | -129,89 | -3,66 |

MODERNISATION DE L'ACCÈS EN DÉCHÈTERIE

Fin 2023, une campagne de communication a été lancée sur la modernisation de l'accès des déchèteries communautaires. Les particuliers ainsi que les professionnels devront s'inscrire sur une nouvelle plateforme afin de générer un QR code.

Avec ce QR code, le particulier ouvre ses droits pour 30 passages par an (4m³ max par passage). Ce QR code est scanné par les gardiens à l'entrée de la déchèterie. Les informations concernant la personne, le type de déchets jetés, sont directement envoyées au service Gestion des déchets par la plateforme SYMETRY. Cette nouvelle organisation débutera au 1er janvier 2024.

Il convient donc dès le dernier trimestre 2023 de commencer les enregistrements et d'expliquer aux habitants la démarche à suivre.

ACQUISITION D'ENGINS DE TASSEMENT

Au cours de l'année 2023, un marché a été rédigé en régie pour l'acquisition d'engins de tassement. Ce marché s'inscrit dans le cadre de la modernisation du travail en déchèteries et se place dans l'objectif de réduction des coûts de prise en charge des déchets en optimisant le transport des bennes vers les sites de traitement.

Le compactage des déchets sera effectué sans aide extérieure, sans que les bennes ne soient déplacées et sans que les déchets ne soient manipulés.

Le compacteur sera muni d'un crochet de préhension qui permettra également le déplacement des bennes vides ou pleines, facilitant ainsi le nettoyage du bas de quai.

Ces engins de compaction seront livrés en tout début d'année 2024.

PERSPECTIVES 2024

- Lancement du nouveau marché de collecte : Il doit être renouvelé pour le 1er janvier 2024.
- Les Points d'Apport volontaires (PAV) « verre » doivent être modernisés via un appel d'offre courant 2024.
- De nouvelles REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) : la REP PMCB (produits matériaux constructions bâtiments) doit être mise en place ; un travail collaboratif entre les EPCI membres et le SITOM sera déployé au 1er semestre 2024.
- La sortie des biodéchets : la CCPC va déployer massivement les composteurs individuels. Afin d'anticiper la sortie des biodéchets en 2024, un de nos agents fera une formation de guide-composteur.
- Le remplacement des bacs de tri par des bacs au couvercle jaune : à la demande de l'Eco Organisme pour l'harmonisation des couvercles jaunes, leur déploiement s'effectuera au fur et à mesure des demandes de remplacement ou lors des nouvelles dotations, le coût d'un changement total étant énorme ainsi que l'impact environnemental.
- Marché pour l'acquisition de broyeurs à végétaux gérés par les Services Techniques
- La modernisation des déchèteries : dans l'objectif d'amélioration et de modernisation des sites, l'accès des usagers se fera à travers un QR code. Les professionnels pourront ainsi payer en ligne.
- Acquisition d'équipement par le biais d'un marché public afin d'écraser les déchets des bennes de déchèteries et limiter le nombre de rotations afin de réduire les coûts de transport.
- Modification du règlement de collecte
- Charte de bonne conduite pour un bac de prêt + nouveau protocole de commande. Tous les bacs de prêt ont été floqués par le logo de la Communauté de communes de Petite Camargue.
- Mise en place d'une initiation au tri des déchets selon les bacs de prêt demandés et avec vérification sur place.
- - Modalités de refacturation complète pour les bennes ST des mairies pour leurs différents chantiers internes.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

MISSIONS

Le SPANC est exploité en régie et ses missions principales sont :

- Les contrôles de conception et de réalisation des ouvrages d'assainissement neuf ou dans le cadre d'une réhabilitation. Ces contrôles font l'objet d'un avis du SPANC sur le système d'ANC choisi en fonction de la nature du sol et sur les travaux réalisés.
- Le contrôle des installations existantes (diagnostic) tous les 4 ans ;
- Le contrôle périodique des ouvrages.
- Ces deux derniers types de contrôle font l'objet d'un compte-rendu, adressé au particulier concerné, qui spécifie la conformité du système d'ANC (conforme, non-conforme ou polluant).

En complément de ces missions principales de contrôle, le SPANC :

- Informe et conseille tous les acteurs de l'ANC (du particulier à l'entreprise mais également les communes, les notaires, les architectes et autres professionnels de l'habitat) ;
- Peut émettre un avis lors des demandes de permis pour l'extension d'une habitation ;
- Veille à l'équilibre du budget.



MOYENS HUMAINS

- 1 Agent technique

RÉTROSPECTIVE 2023

- Réalisation des visites de bon fonctionnement.
- Réalisation des visites de bonne exécution des travaux (réhabilitation et/ou permis).
- Veille à l'équilibre du budget.
- Fin de l'aide des 10 personnes éligibles aux programmes de réhabilitation.
- 83.50% de taux de conformité..

PERSPECTIVES 2024

- Équilibre du budget (recette supplémentaire à prévoir).

EN CHIFFRES :

261

Fonctionnements

7

certificats de
conformités
délivrés

11

demandes de projet
d'installation
d'assainissement
non collectif neuves

4

Administrés éligibles aux
aides (Agence de l'eau et
Conseil Départemental)
pour la réhabilitation de leur
assainissement non collectif

3

contrôles pour une vente

1

abandon hors délai







PÔLE RESSOURCES ET MOYENS

AFFAIRES JURIDIQUES ET COMMANDE PUBLIQUE

Le Service Affaires juridiques et Commande publique appuie les services opérationnels dans la réalisation et l'exécution des projets de la Communauté de communes. Il apporte conseil et accompagnement juridique à l'ensemble des services, et défend les intérêts de la Communauté de communes.

Il assure le suivi de la passation et de l'exécution des contrats publics visant à répondre aux besoins de la Communauté de communes, dans le respect des dispositions du code de la commande publique.

MOYENS HUMAINS



- 1 Responsable de service
- 2 Juristes chargés de commande publique

AFFAIRES JURIDIQUES

MISSIONS

- Conseiller les élus et les services dans les actions et actes produits par les services de la Collectivité en apportant une expertise juridique et fournir des analyses juridiques dans les différents champs du droit ;
- Rédiger les contrats et conventions divers ;
- Gérer et suivre les contrats d'assurance ;
- Suivre les procédures contentieuses.

RÉTROSPECTIVE 2023

- Accompagnement de l'Office de Tourisme Cœur de Petite Camargue à son intégration en service public administratif de la Communauté de communes de Petite Camargue,
- Refonte des divers modèles de contrats d'amarrage à destination des plaisanciers du Port de Gallician,
- Accompagnement du Service Restauration à la refonte de ses procédures internes : réalisation de conventions de prêts de salle/matériel/véhicule et de partenariats ; réalisation

d'une procédure disciplinaire, déploiement des fiches d'incidents ; accompagnement à la mise en place et à la signature des PAI,

- Interventions en réunions du service Animation pour sensibiliser les agents sur les droits de l'enfant, l'inclusion de l'enfant en situation de handicap et la sanction de l'enfant indiscipliné, la laïcité et les obligations qui s'imposent au repas de restauration collective,
- Mise à jour du règlement du restaurant scolaire,
- Mise en conformité de tous les marchés publics avec la loi renforçant les principes fondamentaux de la République,
- Intégration de clauses d'insertion dans les marchés publics ciblés par le PLIE Est Héraultais,
- Aide du Service Développement économique à la refonte de ses conventions de partenariat,
- Accompagnement du Service Port de Plaisance de Gallician à l'organisation de la Fête du Port.

EN CHIFFRES :

14

dossiers sinistres ouverts

8

dossiers sinistres classés

7

dossiers sinistres
déclarés

7

dossiers non déclarés

0

contentieux introduits

COMMANDE PUBLIQUE

MISSIONS

- Accompagner les services dans la définition et l'expression de leurs besoins et rédiger les documents administratifs des dossiers de consultation des entreprises ainsi que les avis d'appel public à concurrence ;
- Accompagner le processus de choix de l'offre économiquement la plus avantageuse, et participer à la définition de la politique d'achat de la collectivité et à sa mise en œuvre ;
- Accompagner les services opérationnels dans l'exécution des marchés.

RÉTROSPECTIVE 2023

- Passation du marché global de performance pour la construction de la nouvelle cuisine centrale intercommunale,
- Passation du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la souscription d'une assurance dommages-ouvrage pour la nouvelle cuisine centrale intercommunale, et lancement du marché correspondant,
- Passation du marché de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation des travaux du Pont des Gouzilles,
- Passation du marché de travaux pour la réparation du Pont des Gouzilles,
- Passation du marché d'assurance des risques statutaires de la Communauté de communes,
- Passation du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux relatifs à l'Espace France Services et à la rénovation de l'ancien Centre d'hébergement,
- Passation et résiliation du marché d'acquisition et de maintenance de 4 broyeurs à végétaux pour les déchèteries,
- Passation du « Lot 3 - Viande et charcuterie taureau de Camargue (AOP) », du « Lot 7 - denrées alimentaires issues de l'agriculture biologique » et du « Lot 9 - Fruits et légumes frais conventionnels » du marché de denrées alimentaires,
- Contrat de prestations artistiques (stage de jazz),
- Passation du marché de location et maintenance de copieurs multifonctions,
- Passation du marché de services de télécommunication mobile,
- Passation du contrat relatif au logiciel de gestion électronique des courriers,

- Passation du marché de location-maintenance de 3 véhicules frigorifiques pour le service Restauration scolaire,
- Passation du marché de location et de maintenance d'une machine de mise sous pli,
- Passation du marché de fourniture de carburant et de gaz butane,
- Rédaction et signature de la convention ayant pour objet la représentation juridique contentieuse et le conseil précontentieux dans tous les domaines du droit public.



AFFAIRES JURIDIQUES ET COMMANDE PUBLIQUE

PERSPECTIVES 2024

COMMANDE PUBLIQUE

- Passation des marchés de travaux en vue de la construction de la cuisine centrale intercommunale et relance des contrats de contrôleur technique, de coordonnateur SPS, et de mission d'étude géotechnique en vue de la construction de la cuisine centrale intercommunale,
- Passation des marchés d'assurance dommages-ouvrage pour la cuisine centrale intercommunale et pour l'aire de lavage d'Aubord,
- Passation d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet de restauration des roubines du complexe des étangs Crey, Charnier et Scamandre et de l'élaboration d'un futur plan de gestion,
- Passation du marché de réalisation d'une étude naturaliste « habitats, faune et flore » dans le cadre du projet de restauration des roubines de l'étang du Charnier,
- Passation du contrat de réalisation des dossiers règlementaires des études naturalistes lancées sur le complexe des étangs dans le cadre du projet de restauration des roubines du complexe,
- Passation du contrat d'études topographique, bathymétrique et sédimentaire dans le cadre du projet de restauration des roubines du complexe des étangs Crey, Charnier et Scamandre,
- Passation du contrat d'acquisition d'un mobitrac,
- Passation du nouveau marché de fourniture de denrées alimentaires,
- Nouveau marché de fourniture de produits d'hygiène et d'entretien,
- Nouveau marché de location-maintenance et/ou nouveau marché d'acquisition de véhicule pour le Service Restauration,
- Accompagnement à l'achat d'une structure modulaire pour le site Pompidou,
- Accompagnement à l'achat d'un logiciel d'approvisionnement pour le Service Restauration scolaire,
- Passation d'un contrat d'entretien et réparation des équipements de cuisine,
- Passation du marché de téléphonie fixe,
- Passation d'un marché de fourniture de réseau internet,
- Passation du marché de fourniture d'Office 365,
- Passation du marché d'entretien des VMC et système d'aération,
- Passation du marché de système de sécurité et d'accès des bâtiments (alarmes/cartes),
- Nouveau marché d'achat, d'entretien et de maintenance des défibrillateurs,
- Passation du marché de fourniture, d'entretien et de maintenance des extincteurs,
- Passation du marché d'élagage des zones d'activités,
- Passation du contrat de dératissage et de lutte contre les nuisibles,
- Passation du contrat de programmiste et d'AMO pour la réalisation de travaux au 706 et au Pôle ADT,
- Passation des marchés de travaux de rénovation énergétique du siège de la Communauté de communes de Petite Camargue,
- Nouveau marché de maîtrise d'œuvre pour le programme de voirie - Réhabilitation des chemins communautaires et travaux de VRD sur le patrimoine communautaire,
- Renouvellement de la convention ayant pour objet la représentation juridique contentieuse et le conseil précontentieux dans tous les domaines du droit public,
- Nouveau marché de balayage mécanisé des voiries en zone d'activité,
- Achat d'un camion ampirol et d'un camion nacelle,
- Nouveau marché de prestations d'impression,
- Passation du marché de refonte du site Internet,
- Lancement d'une étude pour l'accueil de camping-car,
- Passation du marché de création du site internet de l'Office de Tourisme Cœur de Petite Camargue,
- Passation du marché d'acquisition de broyeurs à végétaux,
- Passation du marché d'acquisition et de remplacement des colonnes à verre du territoire,
- Lancement d'une consultation AMO pour la prise de compétence eau & assainissement,
- Renouvellement du parc de sono des allées 1 et 2 du siège de la Communauté de communes,
- Passation du marché de mission d'animation OPAH-CD.

AFFAIRES JURIDIQUES

- Reprise des conventions GEMAPI (baux, digues, SNCF...etc.) - Procédures d'appel à manifestation d'intérêts d'éco-pâturage, et baux de pêche,
- Refonte du règlement de police portuaire,
- Suivi de la procédure de retrait et démantèlement de l'épave au Port de Gallician,
- Mise en conformité RGPD des bâtiments et reprise des registres RGPD,
- Accompagnement du SPANC à la refonte de ses procédures internes et de son règlement,
- Étude des statuts et intérêts communautaires de la CCPC.



FINANCES

Le service des Finances est rattaché à la Direction du Pôle Ressources et Moyens. C'est un service support. Il est composé d'une responsable de service et de 2 agents comptables.

Tout en veillant aux analyses financières et fiscales nécessaires à la préparation du budget, le service assure la fiabilité et la sécurité des procédures budgétaires et comptables, notamment dans l'exécution des dépenses et des recettes. Ainsi, le service des Finances est chargé de vérifier les pièces justificatives avant transmission à la Trésorerie de Vauvert, qui est l'organisme payeur pour toute facture envoyée à la Communauté de communes de Petite Camargue.

Le service joue également un rôle d'appui auprès des autres services de l'EPCI. En rappelant au préalable les règles et principes qui régissent les finances publiques, le service apporte son expertise et sa rigueur tout en mettant en œuvre un accompagnement dédié, adapté aux situations.

Dans son rôle de conseil, le service se doit de répondre aux différentes problématiques qui peuvent apparaître.

MISSIONS

Plus particulièrement :

- Il prépare et élabore l'ensemble des documents financiers et budgétaires (budget principal et budgets annexes, comptes administratifs, délibérations modificatives, des projets de délibérations relevant de ses compétences, débat et rapport d'orientation budgétaire, analyse financière et prospective, etc.) ;
- Il a un rôle d'assistance et de conseil aux élus et à la Direction sur les questions budgétaires. À ce titre, il participe à la définition des orientations financières et à leur exécution ;
- Il est également chargé de la mise en œuvre et actualisation du Pacte Fiscal et Financier et du Plan Pluriannuel d'Investissement ;
- Il est l'interlocuteur privilégié des relations financières, fiscales et budgétaires avec les partenaires ins-titutionnels (communes, trésorerie, etc.).

Les activités principales :

- Assure la bonne gestion financière de la Communauté de communes.
- Élaboration, exécution et suivi du budget (1 budget principal, 3 budgets annexes).

- Règlement des fournisseurs et recouvrement des débiteurs.
- Facturation à l'utilisateur.
- Travail en collaboration avec le Comptable Public de Vauvert.
- Gestion des investissements et opérations liées (Patrimoine et Inventaire).
- Gestion de la dette, des garanties d'emprunts.
- Gestion de la trésorerie.

EN CHIFFRES :

- En dépenses, **3592** mandats ont été émis en 2023 avec un délai moyen de paiement de 21,70 jours (sur le budget principal).
- En recettes, ce sont **601** titres émis sur l'exercice 2023.

RÉTROSPECTIVE 2023

- L'indicateur de pilotage comptable (IPC), indicateur produit, depuis 2020, par la Direction générale des Finances publiques passe de 52 à 95 pour l'exercice 2023. L'objectif de cet indicateur est de donner un éclairage sur la comptabilité de chaque collectivité ou budget, en mettant en évidence un certain nombre de points forts et de points faibles, pour identifier les marges de progression et suivre les améliorations apportées.
- La révision de l'AP/CP pour l'Opération Construction d'une nouvelle cuisine centrale. La collectivité a mobilisé tous les financeurs potentiels et le plan de financement a été mis à jour et l'AP/CP révisée.
- En interne, le service des Finances a continué son accompagnement pour l'ensemble des services de la Communauté des communes sur la préparation budgétaire de l'exercice 2024. Pour se faire, des réunions ont été organisées avec les responsables pour opérer une synthèse des dépenses et recettes réalisées sur l'année écoulée et identifier les besoins et les ressources pour celle à venir, sans oublier les outils à mettre en œuvre. Un temps d'échanges enrichissant pour analyser et prévoir les futures actions.

PERSPECTIVES 2024

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Communauté de communes à moyen et long terme. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la CCPC.

LA MISE EN OEUVRE DES AP/CP

L'AP/CP pour l'Opération Construction d'une nouvelle cuisine centrale est révisée suite à la résiliation du marché global de performance de la construction de la cuisine centrale, induite par la liquidation judiciaire du mandataire principal, la Société APH, au mois de juillet 2023. Un marché de maîtrise d'œuvre et un marché de travaux vont être relancés dans le courant de l'année 2024.

L'AP/CP est modifiée comme suit :

| Construction cuisine centrale opération 241 | Autorisation de programme 2022/01 | Réalisations antérieures 2023 | CP 2024 | CP 2025 | CP 2026 |
|---|-----------------------------------|-------------------------------|-------------|----------------|----------------|
| Dépenses | 9 869 158.80 € | 1 524 615.04 € | 1 284 000 € | 3 530 271.88 € | 3 530 271.88 € |

De nombreux projets vont voir le jour en 2024 et être échelonnés sur plusieurs années avec la mise en œuvre des AP/CP, comme suit :

| Travaux prévus | Autorisation de programme | CP 2024 | CP 2025 | CP 2026 |
|--|---------------------------|-----------|-------------|-------------|
| Travaux de réhabilitation 706 rue Ampère Opération 222 | 1 372 000 € | 100 000 € | 1 000 000 € | 272 000 € |
| Travaux de réhabilitation Pôle ADT 261 rue du Mail Opération 223 | 1 472 000 € | 500 000 € | 800 000 € | 172 000 € |
| Construction Maison des Traditions Opération 221 | 2 318 000 € | 384 185 € | 200 000 € | 1 733 815 € |

Par ailleurs, la prévision des autres dépenses d'investissement relatives aux projets structurants s'élève à 7 021 980,60 €.

MOYENS HUMAINS



- 1 Responsable de service
- 1 Adjoint à la responsable de service
- 2 Assistants comptables

LA REVALORISATION DE L'ENVELOPPE DES FONDS DE CONCOURS

L'enveloppe annuelle des fonds de concours passe de 600 000 €/an à 1 000 000 €/an.

L'enveloppe entre les communes membres est réparties selon les critères suivants : 50% de l'enveloppe en fonction de la population DGF et 50% de l'enveloppe en fonction de l'inverse du potentiel fiscal 4 taxes/habitant.

La possibilité est ouverte aux communes de mobiliser l'enveloppe globale et cumulée du mandat sur un seul projet.

Des reports des enveloppes annuelles non consommées par les communes sont possibles sur l'exercice suivant.

DE NOUVELLES PRATIQUES POUR UNE MEILLEURE GESTION COMPTABLES ET FINANCIÈRES

Pour la première année, le service des finances met en œuvre les rattachements en dépenses de fonctionnement. Ainsi lorsqu'une dépense a été engagée et que le service fait a été constaté mais que la facture n'a pas encore été reçue au 31 décembre, il est possible de rattacher cette dépense à l'année sur laquelle elle a été exécutée. Un état est dressé en fin d'année avec les rattachements retenus et transmis à la trésorerie.

Le service des finances a également procédé, pour la première fois, aux opérations de rattachements des intérêts courus non échus (ICNE) s'agissant des emprunts de la collectivité.

- Sur proposition du conseiller aux décideurs locaux, la CCPC a réservé une suite favorable à l'expérimentation de la synthèse de la qualité des comptes locaux, qui permet un dispositif alternatif à la certification des comptes. Cette synthèse s'inscrit dans la démarche d'amélioration de la fiabilité des comptes locaux et le renforcement du partenariat ordonnateur/comptable. La synthèse remise est relative à l'exercice 2023 et va engendrer sur l'exercice 2024 des délibérations, décisions modificatives afin de continuer la fiabilisation comptable entrepris par la collectivité.
- Toujours dans cette volonté d'améliorer ses pratiques budgétaires, comptables, le service finances, en collaboration avec d'autres services supports, a vocation à travailler sur le contrôle interne et la maîtrise des risques au travers différents dispositifs (organigramme fonctionnel, structure de gouvernance...).
- L'accompagnement des services restera au cœur des missions du service finances, avec la mise en place notamment de tableaux de suivi, directement accessibles depuis le logiciel et de fiches procédures pour l'utilisation du logiciel.
- Le service finances participe également de manière transversale, en étant consulté sur les différents règlements, conventions, ou toutes autres questions relatives aux finances.
- Dans la continuité de l'organisation en place, des réunions de point d'étape de suivi budgétaire se tiendront en cours d'exercice, afin d'anticiper la fin d'année (rattachements, restes à réaliser), puis à l'automne pour la préparation budgétaire de l'exercice 2025.
- La CCPC souhaite proposer, par anticipation, le passage au Compte Financier Unique au 1er janvier 2025 sur les comptes 2024 (au plus tard, les collectivités devront basculer au CFU au titre de l'exercice 2026). Cela nécessitera entre autre une délibération spécifique, la révision du règlement budgétaire et financier, et un paramétrage du logiciel informatique. Le CFU présente l'avantage d'être un document unique puisqu'il regroupera au sein d'un seul document les données du compte de gestion et du compte administratif.
- Enfin, la transition écologique devenant un enjeu de plus en plus prégnants, la CCPC devra s'inscrire pour la première année dans une démarche de budgétisation verte. Les dépenses d'investissement de l'année 2024 devront ainsi être évaluées de manière à déterminer si elles contribuent à des objectifs de transition écologique, cette évaluation faisant l'objet d'une annexe du compte administratif.





INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATIONS



Le service Informatique et Télécommunications participe à la définition et met en œuvre les orientations stratégiques, fixe et valide les grandes évolutions du système d'information de la collectivité. Il propose et décline le schéma directeur, évalue et préconise les investissements.

Aussi, il contrôle l'efficacité et la maîtrise des risques liés au système d'information. Le service anticipe les évolutions technologiques nécessaires.

MISSIONS

- Gestion des incidents informatiques du quotidien auprès des agents de la CCPC,
- Gestion des prestataires d'infrastructures et logiciels métiers,
- Pilotage, communication et sensibilisation aux systèmes d'information,
- Modélisation des processus des systèmes d'information
- Négociation et proposition des contrats d'acquisition, de maintenance des logiciels et matériels,
- Intégration de la politique de sécurité des SI et de la cybersurveillance,
- Intégration du développement durable dans les systèmes d'information,
- Conduite d'analyse des besoins de la collectivité en matière télécommunications,
- Évaluation des risques et opportunités techniques,
- Rédaction des clauses techniques des cahiers des charges,
- Arbitrage des choix techniques entre opérateurs,
- Validation de l'installation/intégration des nouveaux outils (systèmes, réseaux et télécoms) dans l'environnement de production,
- Contrôle de la sécurité et de la performance des réseaux,

- Évaluation de la qualité des services télécoms,
- Conseils aux utilisateurs dans le cadre de changement ou d'optimisation des réseaux.



MOYENS HUMAINS

- 1 Responsable de service
- 1 Technicien informatique en alternance

Le service a évolué en septembre 2023 avec la création d'un poste de technicien informatique en alternance, afin de pouvoir mieux anticiper les évolutions technologiques et de proposer aux agents un meilleur service de proximité.

RÉTROSPECTIVE 2023

- Ajout d'onduleur permettant une continuité lors de coupures électriques, pour donner suite à la sécurisation électrique du bâtiment des Services Techniques et Environnement, les bâtiments du Pôle Attractivité et Développement Territorial et du Port de Gallician sont dorénavant protégés,
- Mise en production du logiciel de gestion électronique du courrier procurant une traçabilité un suivi du courrier entrant et sortant,
- Mutation de l'ensemble de la téléphonie en VOIP, permettant une adaptabilité de l'outil dans le cadre du télétravail de l'ensemble des agents,
- Intégration de l'Office de Tourisme Cœur de Petite Camargue dans le réseau de la CCPC, accompagné du changement du matériel bureautique,
- Poursuite de l'optimisation avec une liaison fibre entre les bâtiments de la Restauration scolaire, du Pôle d'attractivité et développement territorial et l'École intercommunale de musique,
- Rapatriement des logiciels métiers pour les services ADS et Finances dans des serveurs hébergés par le prestataire proposant ces outils,
- Mise en place du logiciel antispam pour l'ensemble de boîtes de messagerie.

PERSPECTIVES 2024

- - Poursuite de l'objectif 2023 : réduction des coûts de fonctionnement et rendre le système informatique plus efficient,
- - Renouvellement du marché de messagerie, accompagné d'une mutation des outils bureautiques devant aboutir à une meilleure coopération entre les services, ainsi que le partage de ressources documentaires avec les intervenants extérieurs,
- - Mise en place d'une couverture totale du wifi et de l'ensemble des bâtiments,
- - Diminution des coûts des accès internet, accompagnés d'un nouveau marché fin 2024,
- - Intégration de l'Office de Tourisme Cœur de Petite Camargue dans le réseau de téléphonie VOIP de la communauté de communes,
- - Participation à la thématique de la sécurisation physique des bâtiments,
- - Poursuite de la tendance sur les solutions logicielles métiers actuellement gérés par la CCPC en interne à externaliser par le prestataire proposant l'outil,
- - Installation d'une nouvelle salle de réunion dans le bâtiment des Services Techniques et Environnement,
- - Renouvellement du système audio de la salle du conseil, ainsi que l'équipement d'une seconde salle,
- - Gestion des achats éco responsables avec une augmentation significative des achats de matériels informatiques reconditionnés dans le respect de la loi AGEC.

LIENS UTILES

Socle interministériel
de logiciels libres



<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/socle-interministeriel-de-logiciels-libres/>

Accompagnement des particuliers, des professionnels
et des collectivités dans le cas de la prévention et de la
conduite à tenir en cas d'attaques informatiques



<https://www.cybermalveillance.gouv.fr/>

RESSOURCES HUMAINES

La Direction des Ressources Humaines :

- Collabore à la conception et à la mise en œuvre de l'optimisation des Ressources Humaines de la collectivité par la participation à la définition de la politique RH (recrutement, rémunération, formation, développement des compétences des agents, gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs, santé et prévention des risques professionnels, information RH),
- Élabore des scénarios prospectifs et proposition de choix stratégiques RH,
- Accompagne les managers et agents à la conduite du changement,
- Pilote l'activité RH et le suivi de la masse salariale,
- Pilote et anime le dialogue social et les instances représentatives,
- Développe la communication interne RH,
- Contrôle la gestion administrative et statutaire,
- Met en place des outils de pilotage d'aide à la décision,
- Conseille les élus communautaires et/ou la Direction Générale (risques juridiques, contentieux).

Le service Ressources Humaines est en charge de la gestion des emplois, des effectifs et des compétences pour répondre aux projets de développement de la Collectivité (recrutements, formations, avancement, rémunération, évaluations annuelle...).

Dans ce cadre, il a pour rôle la gestion des carrières, des paies, des absences et du temps de travail du personnel relevant de la Collectivité, dans le respect du cadre législatif et réglementaire. Il veille à l'amélioration des conditions de travail et des risques professionnels des agents.

MISSIONS

La Direction des Ressources Humaines :

- Collabore à la conception et à la mise en œuvre de l'optimisation des Ressources Humaines de la collectivité par la participation à la définition de la politique RH (recrutement, rémunération, formation, développement des compétences des agents, gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs, santé et prévention des risques professionnels, information RH),
- Elabore des scénarios prospectifs et proposition de choix stratégiques RH,
- Accompagne les managers et agents à la conduite du changement,
- Pilote l'activité RH et le suivi de la masse salariale,
- Pilote et anime le dialogue social et les instances représentatives,
- Développe la communication interne RH,
- Contrôle la gestion administrative et statutaire,
- Met en place des outils de pilotage d'aide à la décision,
- Conseille les élus communautaires et/ou la Direction Générale (risques juridiques, contentieux).

EN CHIFFRES :

777

arrêtés

237

contrats
rédigés

240

courriers
envoyés

124

agents titulaires
(gestion de
carrière)

4

dossiers de
retraite

366

arrêts maladie
traités

3562

paies sur
l'année 2023

163

agents inscrits
en formation

299

formations
réalisées

9

formations
d'intégration

266

formations de
professionnalisation

118

formations
annulées

34

formations
continues
obligatoires

14

préparations aux
concours et examens
professionnels

165

agents contractuels
de droit public

RÉTROSPECTIVE 2023

- Réalisation du Rapport Social Unique 2022,
- Déclaration FIPHP 2022,
- Mise en place du dispositif signalement des actes de violence/ discrimination/ harcèlement,
- Refonte du règlement de formation,
- Élaboration du plan de formation 2023,
- Réalisation d'un protocole en cas d'agression,
- Lancement du projet relatif à la charte du temps par un travail collaboratif sur le règlement des congés absence,
- Attribution du CIA (complément Indemnitaire Annuel).

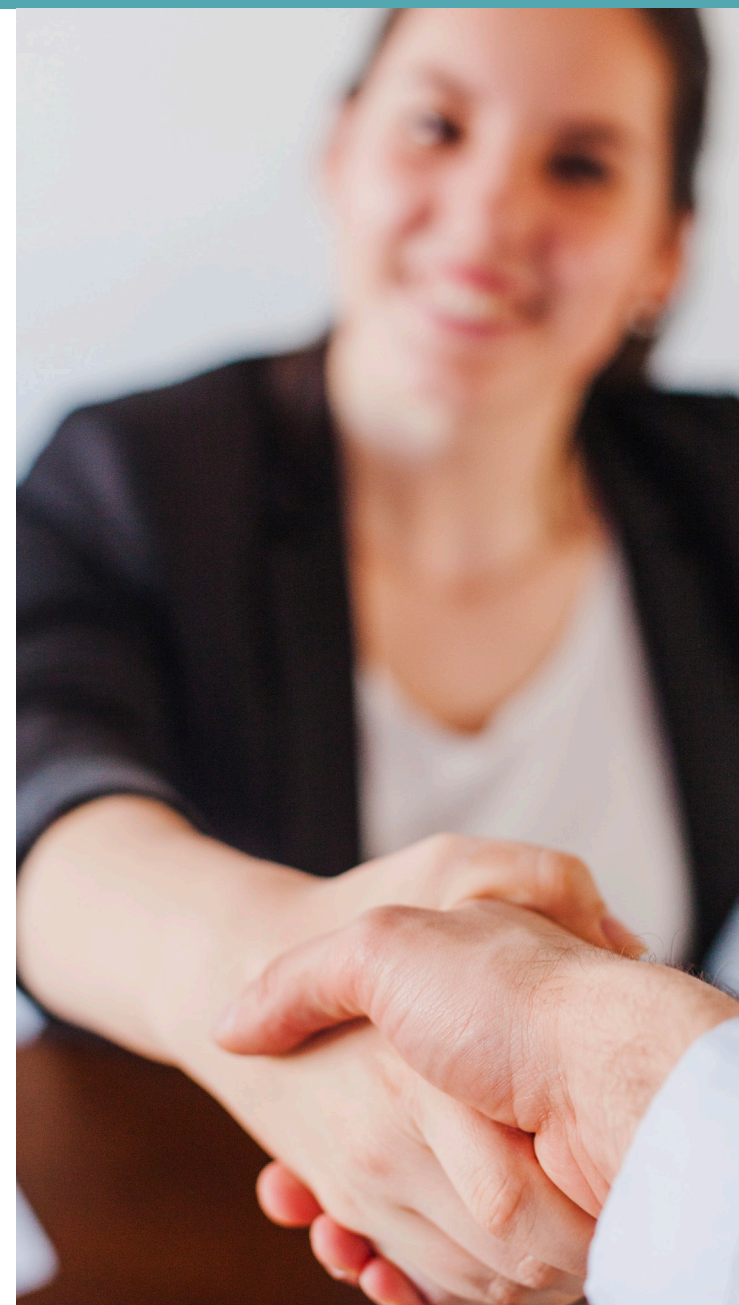
PERSPECTIVES 2024

- Finalisation d'un règlement de congés absences,
- Rédaction du plan de formation 2024,
- Base de données sociales et Rapport Social Unique 2023,
- Déclaration FIPHP 2023,
- Poursuite de la démarche GPEEC : diagnostic des ressources et moyens actuels et des besoins à court terme et moyen terme : projection des départs en retraite, identification des métiers sensibles, ceux en tension et les métiers stratégiques,
- Décentralisation de la gestion des demandes de congés,
- Dématérialisation des bulletins de salaire,
- Poursuite du suivi des absences et mise en place des indicateurs : évaluation et analyse des différents absentéismes,
- Recensement des compétences détenues et requises par métier.

MOYENS HUMAINS



- 1 Responsable des Ressources Humaines
- 1 Gestionnaire Ressources Humaines / absences
- 1 Gestionnaire Ressources Humaines / formation



SUBVENTIONS, CO-FINANCEMENTS

La mission « Subventions, recherches de co-financements et contrôle de gestion » est placée auprès de la Direction du Pôle « Ressources et moyens ».

Un chargé de mission a été recruté à cet effet **à compter du 1er octobre 2023**.

L'objectif de cette création de poste était double :

- Piloter et coordonner la démarche de recherche de financements, incluant également le contrôle des versements de subvention,
- Développer le contrôle de gestion et le contrôle des risques.

EN CHIFFRES :

Au cours des trois derniers mois, en lien avec l'ensemble des services supports, ce sont **cinq demandes de versement** qui ont été menées à terme pour un total perçu de **137 247€**.

Six projets sont par ailleurs en cours, pour lesquels des subventions ont été sollicitées au cours de l'année 2023 pour un montant total **d'environ 5 millions d'euros** (dont **4,4 millions** uniquement sur le projet de cuisine centrale) .

MOYENS HUMAINS



- 1 Chargé de mission

RÉTROSPECTIVE 2023

- Les mois d'octobre, novembre et décembre ont eu pour objet d'initier la coordination des recherches de subvention : construction d'un répertoire informatique récapitulatif, élaboration d'un tableau de suivi des subventions; information des services quant aux délais à respecter et initiation des premières demandes.

PERSPECTIVES 2024

- L'année 2024 a pour objectif de poursuivre la démarche de coordination des demandes de subvention et de contrôle des versements (particulièrement de celles liées à la politique de la ville). Il s'agira ainsi de suivre l'ensemble des projets pour solliciter les subventions sans retard afin que les dossiers puissent être clos comptablement le plus vite possible dès leur achèvement technique effectif.

ET CONTRÔLE DE GESTION



RAPPORT D'ACTIVITÉ

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE PETITE CAMARGUE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE PETITE
CAMARGUE

2023